

## SOMMAIRE

### Communiqués

INFOS

\*\*

Fair-Play

\*\*

Dons aux Œuvres

\*\*

Journée des Bénévoles

\*\*

ANS

\*\*

Médailles

\*\*

Challenge Dynamique

\*\*

Info Clubs Honorabilité

\*\*

Modifications lois du jeu

\*\*

Infos Ligue

\*\*

Les frais d'arbitrage

\*\*

Parienté Avocats

### Procès-verbaux

#### Commissions

Comité de Direction

\*\*

Organisation des

Championnats

\*\*

Football à Effectif Réduit

\*\*

Statuts & Règlements

\*\*

Futsal/Football Diversifié

\*\*

Calendriers

#### Annexes

Horaires Officiels des

matchs

\*\*

Catégories d'âges

\*\*

Planning Formations

\*\*

Location Véhicules

#### A Consulter sur Footclub

Discipline

+

Sanctions



Egalement Consultable sur notre site internet  
http://districtvaldemarne.fff.fr/documents/

## A NOTER DANS VOS AGENDAS !!!



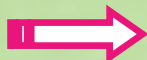
### Séminaire des Président(e)s

SAMEDI 25 AVRIL 2025 à 9h00

au siège du District du Val de Marne

131 Boulevard des Alliés, 94500 Champigny-sur-Marne

**INSCRIPTION**



<https://forms.gle/K3yukVTtGKiBDTWn8>

#### Programme du Séminaire :

<b>9h00 :</b>	Café d'Accueil
<b>9h20 :</b>	Introduction : Denis TURCK, Président
<b>9h30 &amp; 11h00 :</b>	Intervention : Lionel PARIENTE, avocat : Intervention Juridique Recrutement des éducateurs dans les clubs amateurs de football = les pièges, les faux amis, les risques
<b>11h00 &amp; 11h15 :</b>	PAUSE
<b>11h15 &amp; 12h00 :</b>	Intervention : Dr Nasser ALBACHAR, Médecine du Sport
<b>12h00 &amp; 12h30 :</b>	Questions & Réponses
<b>12h45 :</b>	Pot de l'Amitié

## Journée Nationale des Bénévoles 2026

Nous invitons les clubs du Val de Marne à proposer **1 ou 2 dirigeants ou dirigeantes** (il faut que ce soit indiqué sur la licence) bénévoles qu'ils souhaitent récompenser et qui ont contribué à véhiculer les valeurs de sportivité et de respect dans la pratique de notre passion commune, lors de la Journée Nationale des Bénévoles qui se **déroulera sur 2 jours les 22 & 23 Mai 2026**.

#### CRITERES :

-Pour participer à la journée des Bénévoles, il faut être majeur au jour de l'évènement,

**licencié FFF et dirigeant depuis + de 7 ans**

Merci de nous communiquer le nom de ces personnes (la réponse doit nous parvenir au plus tard 10 Mai 2026 – Bulletin d'inscription à l'intérieur du journal)



## DONS AUX ŒUVRES « FRAIS ENGAGÉS PAR LES BENEVOLES »

Pour les **IMPOTS 2025**  
(Déclaration 2026)



**-Toutes les informations à l'intérieur du journal-**

## ANS 2026

La campagne 2026 des Projets Sportifs Fédéraux (PSF) est lancée ! Les clubs peuvent dès maintenant et jusqu'au jeudi 30 avril 2026 déposer un dossier pour bénéficier d'une aide financière de l'Agence Nationale du Sport.

Tout savoir



[Subvention ANS 2026 – DISTRICT DU VAL-DE-MARNE DE FOOTBALL](#)

# COMMUNIQUES

# INFOS



Tous les **PROCES-VERBAUX** peuvent être consultés sur notre **SITE INTERNET**,  
chaque jeudi après-midi : <https://districtvaldemarne.fff.fr>

**\*Documents & \* Procès-Verbaux**

## MEDAILLES District 94

Pour la saison 2023/2024 est reconduit le contingent de médailles District du Val de Marne de Football attribuées aux dirigeants ne faisant pas partie des Commissions.

Les candidatures (**bulletin en annexe du journal**) doivent obligatoirement être présentées par les Présidents de clubs et seront examinées par le Comité de Direction du District du Val de Marne de Football.



### Condition d'attribution :

- Posséder une licence dirigeant(e)
  - Pouvoir justifier au minimum de 15 années au service du même club.
- Jusqu'au 31 Mai 2025 (*aucune demande ne sera acceptée après cette date*).

## FAIR-PLAY

### POINTS DE PENALITE AU 02/02/2026 SOUS RESERVE DES DECISIONS EN COURS

DIVISION 2			DIVISION 3		
GROUPE A	PTS PENALITE	RETRAIT PTS	GROUPE A	PTS PENALITE	RETRAIT PTS
BOISSY FC	22		ZENNAGA	12	
CSM BONNEUIL	19		FC BRY	15	
FC BRY	28		FC CAUDACIENNE	29	
FC CHAMPIGNY	24		CA L HAY LES ROSES	13	
CAP CHARENTON	26		FC NOGENT	23	
AS CHOISY LE ROI	24		PH ZARZISSIEN	9	
FC MANDRES PERIGNY	21		FC ST MANDE	14	
FC MOLDAVIE	37	1	FC SUCY	12	
ASF LE PERREUX	17		US VILLENEUVE ABLON	17	
CA L HAY LES ROSES	25		ES VTRY	12	
CSA KREMLIN BICETRE	18				
VILLENEUVE AFC	25				
DIVISION 2			DIVISION 3		
GROUPE B	PTS PENALITE	RETRAIT PTS	GROUPE B	PTS PENALITE	RETRAIT PTS
COM ARCUEIL	17		CRETEIL AC	13	
CRETEIL AC	20		AVS ORLY	32	1
US FONTENAY S BOIS	39	1	BANN ZANMI	17	
GENTILLY AC	33	1	FC BOISSY	22	
LIMEIL AJ	23		COC CACHAN	18	
FC NOGENT	32	1	LIMEIL AJ	17	
US ORMESSON	16		US ORMESSON	22	
VGA ST MAUR	31	1	ACADEMICA CHAMPIGNY	24	
THIAIS FC	34	1	IVRY US	9	
VALENTON FA	21		VAL FONTENAY	8	
CA VITRY	27		MAROLLES FC	13	
ES VITRY	26				

## SUBVENTION ANS 2026



**La campagne 2026 des Projets Sportifs Fédéraux (PSF) est lancée ! Les clubs peuvent dès maintenant et jusqu'au jeudi 30 avril 2026 déposer un dossier pour bénéficier d'une aide financière de l'Agence Nationale du Sport.**

Pour la huitième année consécutive, la FFF pilote le dispositif des Projets Sportifs Fédéraux (PSF) au profit de ses clubs affiliés. En 2025, près de 1000 ont été accompagnés financièrement, avec une aide moyenne de 2500 euros d'aide par structure. La campagne 2026 s'inscrit dans la continuité de celle de l'an dernier et met l'accent sur deux priorités fédérales : le développement de la pratique féminine et la lutte contre toutes les formes de violence et les discriminations.

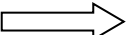
**Toutes les informations**

[Subvention ANS 2026 – DISTRICT DU VAL-DE-MARNE DE FOOTBALL](#)

## FERMETURES TERRAIN

### 20.6.1 – Terrain impraticable

Dans le cas où l'état d'un terrain de football classé ne permet pas de l'utiliser (en raison de son impraticabilité) à la date fixée par le calendrier officiel, l'autorité en charge de sa gestion doit en informer officiellement le District du Val de Marne de Football par fax ou via l'adresse de messagerie [secretariat@districtvaldemarne.fff.fr](mailto:secretariat@districtvaldemarne.fff.fr), au plus tard le VENDREDI 12 HEURES, pour un match se déroulant le samedi ou le dimanche, ou le dernier jour ouvrable 12 HEURES, pour un match se déroulant un autre jour de la semaine (si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au vendredi 12 HEURES) afin de permettre à la Direction Administrative d'informer les arbitres et les clubs concernés à l'aide du Site Internet du District du Val de Marne de Football du non déroulement de la rencontre à la date prévue au calendrier.

Lire la suite  [RSG DISTRICT 94](#)

## FORMATIONS



### FORMATIONS CFI

TOUT SAVOIR = <https://districtvaldemarne.fff.fr/simple/formations/>

### FORMATIONS FIA

FOOTBALL

Session n°4 - 7, 8, 14 et 15 février 2025

Lien football : <https://maformation.fff.fr/formation/59-formation-initiale-d-arbitre.html>

## LE DISTRICT DU VAL DE MARNE

**Recrute pour la nouvelle saison 2026/2027 – *Bulletin d'inscription à l'intérieur du journal***

**Vous êtes désireux de vous investir en tant que commissaire du District, vous souhaitez mettre vos compétences et votre expérience au service de l'intérêt général, vous avez de la disponibilité, n'hésitez pas à postuler pour intégrer, par exemple, l'une des commissions ci-dessous :**

- Commission de Discipline** (réunion hebdomadaire en soirée pour traiter les incidents disciplinaires)
- Commission d'Appel Disciplinaire** (réunion sur convocation en soirée pour traiter les incidents disciplinaires de seconde instance)
- Commission des Statuts & Règlements** (réunion en soirée pour traiter les dossiers réglementaires)
- Commission d'Organisation des Compétitions** (réunion hebdomadaire en après-midi pour assurer le suivi des compétitions)

Pour toutes ces commissions, une maîtrise des outils informatiques est un plus.

**Les candidatures sont à adresser par mail : [secretariat@districtvaldemarne.fff.fr](mailto:secretariat@districtvaldemarne.fff.fr)**

## Installation de la FMI

Reprise des compétitions 2025-2026 = veuillez trouver ci-dessous quelques rappels en matière d'usage de la FMI pour (re)sensibiliser les clubs, les nouveaux dirigeants et les encadrants d'équipes.

Nous vous invitons à reprendre le contenu ci-dessous ainsi que le guide utilisateur (envoyer par mail à tous les clubs le 23/07/25) et sur notre site internet. <http://districtvaldemarne.fff.fr>

### **Note spécifique déploiement WebAPP FMI**

La dernière version de la WebApp FMI peut être déployée sur l'ensemble de vos territoires. Cette solution présente de nombreux avantages par rapport à l'application traditionnelle 3.9.0 qui n'est plus disponible sur les dernières versions d'Android.

Elle offre une meilleure stabilité et des fonctionnalités optimisées. Vous pouvez dorénavant promouvoir activement cette solution auprès de vos clubs en remplacement de l'application mobile historique.

### 1. Versions disponibles

- **Application FMI historique**
  - Dernière version *Play Store* : 3.9.0.0
  - Dernière version *Apple Store* : 3.9.0
- **⚠ Attention** : l'application FMI 3.9.0 n'est plus disponible sur les dernières versions d'Android. Pour les utilisateurs Android avec des versions récentes, il convient donc d'utiliser la *WebApp FMI* (cf ci-dessous).
- **WebApp FMI**
  - Dernière version : 5.0.5
  - Guide utilisateur pour la mise à jour de l'application ci-joint

### 2. Mots de passe

Les mots de passe des comptes utilisateurs Footclubs ayant une habilitation "Gestion feuille de match informatisée" ET qui étaient amenés à expirer dans les 3 prochains mois ont été réinitialisés.

Les utilisateurs doivent avoir procédé à la modification de leur mot de passe **avant le jour J** :

- Pour les utilisateurs Footclubs : en se connectant à Footclubs (<https://footclubs.fff.fr>)
- Pour les utilisateurs exclusivement FMI (Invité FMI) : en utilisant le module dédié dans la rubrique assistance de la FMI (<https://fmi.fff.fr/assistance>)

### 3. Paramétrage utilisateurs / équipes

Les associations d'équipes de l'ensemble des comptes utilisateurs Footclubs ayant une habilitation "Gestion feuille de match informatisée" ont été réinitialisées.

Les correspondants Footclubs des clubs doivent **obligatoirement** ressaisir le bon paramétrage de chaque compte avant les premiers matchs :

#### Simplification du paramétrage :

- La case "Compte rattaché à la nouvelle application de gestion des compétitions" a été supprimée
  - Seule la case "Gestion feuille de match informatisée" doit être COCHÉE quelle que soit la nature et l'origine de l'épreuve
- **Paramètres à vérifier :**
  - Type de Profil
  - Gestionnaire feuille de match informatisée
  - Équipes affectées :

■ Organisation > Utilisateurs Footclubs > Caractéristiques

The screenshot shows the 'Caractéristiques' (Characteristics) page for a user named Didier MAZEAS. The user is identified as an 'Invité' (Guest) and has the 'Gestion feuille de match informatisée' (Digitalized match sheet management) option checked. The user's profile is set to 'Utilisateur expérimenté' (Experienced user) and is active. The user's phone number is 0660905757 and their email is didier.mazeas@sfr.fr. Below the profile information is a table of teams assigned to the user.

Catégorie	Equipe	Compétition la plus élevée
<input type="checkbox"/> Libre / Senior	Pruniers Us 1	Départemental 2
<input type="checkbox"/> Libre / Senior	Pruniers Us 2	Départemental 4 (2024-2025)
<input type="checkbox"/> Libre / U19 - U18	Pruniers Us 21	Coupe Gambardella Crédit Agricole
<input type="checkbox"/> Libre / U15 - U14	Pruniers Us 1	U15 Départemental 2 (2024-2025)
<input type="checkbox"/> Libre / U13 - U12	Pruniers Us 1	U13 Départemental 2 (2024-2025)
<input type="checkbox"/> Libre / U13 - U12	Pruniers Us 2	U13 Départemental 3 (2024-2025)
<input type="checkbox"/> Libre / Football d'animation	Pruniers Us 1	U11 Critérium 2 (2024-2025)
<input type="checkbox"/> Libre / Football d'animation	Pruniers Us 2	U11 Critérium 4 (2024-2025)
<input type="checkbox"/> Libre / Senior F	Ent. Pruniers 1	Seniors Féminines À 8 (2024-2025)
<input type="checkbox"/> Libre / U15 F - U14 F	Pruniers Us 1	

**NB** : Pour les utilisateurs qui avaient 2 comptes pour gérer le double paramétrage lié à la case "Compte rattaché à la nouvelle application de gestion des compétitions", le correspondant Footclubs du club peut supprimer le second compte.

### 4. Préparation des équipes

L'équipe recevante ET l'équipe visiteuse doivent réaliser la préparation des équipes via l'interface web (<https://fmi.fff.fr>) **UNIQUEMENT**.

- Ceci permet de récupérer les données en temps réel et d'éviter des échanges de données inutiles sur la tablette :
  - **Pour les matchs du samedi** : dès le mardi et jusqu'au vendredi soir au plus tard
  - **Pour les matchs du dimanche** : dès le mercredi et jusqu'au samedi soir au plus tard
  - **Pour les matchs du lundi** : à partir du lundi matin et au plus tôt avant le match

### 5. Récupération des rencontres et chargement des données du match - Uniquement l'équipe recevante !

Les actions de récupération des rencontres et de chargement des données du match ne sont nécessaires **qu'une seule fois**. Elles doivent être réalisées sur la tablette de l'équipe recevante :

- **Pour les matchs du samedi** : à partir du vendredi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre
- **Pour les matchs du dimanche** : à partir du samedi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre
- **Pour les matchs du lundi** : à partir du lundi matin et jusqu'à 2 heures avant le début de la rencontre

### Important :

- L'équipe recevante est en charge de la FMI ⇒ c'est la seule qui doit réaliser les opérations de récupération de données
- L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'interface WEB
- Si la récupération des données par le club recevant n'inclut pas les dernières modifications faites par l'équipe visiteuse, **il est inutile de récupérer de nouveau les données**. Il suffit d'aller directement dans la partie feuille de match de la FMI pour modifier les compositions avant la rencontre au stade si besoin, l'équipe adverse fera ces ajustements.

### 6. Ressources d'aide

FAQ Générale FMI : <https://hosted-product.app.smart-tribune.com/faq/private/fff/?buildName=fmi&tag=fmi-1183>

FAQ WebApp FMI : <https://hosted-product.app.smart-tribune.com/faq/private/fff/?thematic=webappfmi>

## INFO CLUB

### La Commission de Discipline

**Rappelle aux joueurs-joueuses, éducateurs-éducatrices, dirigeants-dirigeantes et aux arbitres qu'ils doivent adresser dans un délai de 48 h suivant la rencontre un rapport circonstancié sur les motifs des expulsions ou sur les incidents.**

### Un tuto pour vous guider sur les demandes de modifications de match dans Footclubs :

En cliquant sur le « ? » disponible en haut à droite de l'application « Compétitions » dans Footclubs  
**OU**

Via cette URL : <https://hosted-product.app.smart-tribune.com/faq/private/fff/?tag=nouveau-module-competition-1179> **clubs seront traités par le District du Val-de-Marne de FOOTBALL.**

### Traitement des e-mails qui doivent être « officiel » .....@lpiff.fr

Afin que nous puissions traiter ces derniers dans les meilleurs délais nous vous demandons de bien vouloir indiquer à chaque correspondance :

### Le numéro du match / La catégorie / Le match / La date

### Nom, Prénom et fonction du signataire du mail

-Eviter de mettre en copie le district si vous n'avez pas encore l'accord du club adverse (doublon des mails aux commissions)

-Indiquer la liste des matchs + arrêté municipal (lors de fermetures des terrains par les municipalités)

-De mettre plusieurs boîtes mails des services du District en copie

(exemple : cda+technique+formation...)

-De faire doublon pour les changements via Footclubs et boîte mail du district

## Modes d'envoi du courrier à la Commission du Football à Effectif Réduit

E-mail : [cfaer94@gmail.com](mailto:cfaer94@gmail.com)

## Attestation D'affiliation

Les clubs ont dorénavant la possibilité d'éditer une attestation d'affiliation à tout moment depuis FOOTCLUBS

via le menu =

« **ORGANISATION / EDITIONS & EXTRACTIONS / ONGLET ATTESTATION AFFILIATION** »

### Avis aux Clubs

« **Modification de l'article 14 des RSG dans un but de clarification** »

14.11.1 – Dans le cas d'une division composée de plusieurs groupes et impliquant la notion de meilleur deuxième et suivant, si l'équipe classée meilleure deuxième ne peut pas ou ne veut pas monter, elle ne sera pas remplacée par celle classée troisième ou suivante de son groupe ; dans ce cas c'est l'équipe classée seconde meilleure deuxième qui accède à la division supérieure.

### PortailClubs : Tout savoir pour s'inscrire

PortailClubs est un outil conçu par la Fédération Française de Football vous permettant de gérer de manière facilitée votre club. C'est un outil grâce auquel vous pourrez aisément naviguer entre tous les outils digitaux de la FFF (Footclubs / FAFA etc).

Sur PortailClubs, vous retrouverez des informations et documents qui correspondent à votre profil. Cet outil s'adresse à tous les dirigeant(e)s, éducateurs/éducatrices, arbitres et salarié(e)s de tous les clubs affiliés à la FFF.

Outil indispensable notamment pour les inscriptions aux formations.

AVRIL	2	9	16	23	30
MAI	7	14 (férié)	21	28	
JUIN	4	11	18	25	
JUILLET	2	09	23 (Spécial Calendriers)		

## Peut-on jouer avec une licence non validée ? OUI !

Une licence qui apparaît sur la tablette sous le statut de « Licence Non Validée » est une licence dont la demande a été saisie par le club, via Footclubs, mais que la ligue n'a pas encore traitée.

Dès la saisie de la demande par Footclubs, le joueur ou la joueuse est licencié(e) et donc assuré(e).

Un joueur ou une joueuse dont la licence apparaît comme « non validée » peut donc participer à une rencontre, sous réserve, bien sûr du respect du délai de qualification de 4 jours francs à compter de la date d'enregistrement (c'est-à-dire la date de la saisie de la demande de licence).

Dans l'hypothèse où, ensuite, le dossier de demande de licence s'avèrerait incomplet, il suffit de le compléter, dans les 4 jours francs à compter de la notification par la Ligue de la ou des pièce(s) manquant(es) pour que la date d'enregistrement de la licence reste celle de la saisie de la demande de licence, par Footclubs.

## TOURNOIS CLUBS



Pour tous renseignements, veuillez contacter Mr LELONG  
0688538529



CONTACT : contact@footfest.fr  
Christophe : (+33) 06.77.75.43.96



Christophe

au





# DEMANDE DE MEDAILLE

Au titre de dirigeant(e)s de clubs

SAISON 2025 /2026

Remise à l'Assemblée Générale du District 94  
(Octobre 2026)



JE SOUSSIGNÉ(E) : .....

PRÉSIDENT(E) DU CLUB : .....

SOLLICITE L'ATTRIBUTION D'UNE MÉDAILLE **DISTRICT** POUR :

NOM : .....

PRÉNOM : .....

ADRESSE : .....

DATE DE NAISSANCE : .....

LICENCE DIRIGEANT N° : .....

DIRIGEANT / EDUCATEUR AU CLUB DEPUIS (ANNÉE) : .....

RÉFÉRENCE DIRIGEANT / EDUCATEUR : .....

RÉFÉRENCE JOUEUR (FACULTATIF) : .....

**JE SOLLICITE POUR CETTE PERSONNE LA MEDAILLE :**

**BRONZE (1)** - 15 années en tant que Dirigeant au sein du club sont nécessaires

**ARGENT (1)** - 5 années d'ancienneté depuis la médaille de Bronze

**VERMEIL (1)** - 5 années d'ancienneté depuis la médaille d'Argent

**OR (1)** - 5 années d'ancienneté depuis la médaille de Vermeil

*(1) ENTOURER LA MENTION UTILE*

EN CAS DE DEMANDE D'UNE MEDAILLE D'ARGENT, PRECISER L'ANNEE DE L'OBTENTION DE LA MEDAILLE DE BRONZE

|\_|\_|\_|\_|

EN CAS DE DEMANDE D'UNE MEDAILLE DE VERMEIL, PRECISER L'ANNEE DE L'OBTENTION DE LA

MEDAILLE D'ARGENT

|\_|\_|\_|\_|

EN CAS DE DEMANDE D'UNE MEDAILLE D'OR, PRECISER L'ANNEE DE L'OBTENTION DE LA MEDAILLE DEVERMEIL

|\_|\_|\_|\_|

A .....

LE .....

SIGNATURE ET CACHET DU CLUB



**CE DOCUMENT EST À RETOURNER AVANT LE 01/06/2026**

# Journée Nationale des Bénévoles 2026



Nous invitons les clubs du Val de Marne à proposer **1 ou 2 dirigeants ou dirigeantes (il faut que ce soit indiqué sur la licence)** bénévoles qu'ils souhaitent récompenser et qui ont contribué à véhiculer les valeurs de sportivité et de respect dans la pratique de notre passion commune, lors de la Journée Nationale des Bénévoles qui se **déroulera sur 2 jours les 22 & 23 Mai 2026.**

## **CRITERES :**

-Pour participer à la journée des Bénévoles, il faut être majeur au jour de l'évènement, **licencié FFF et dirigeant depuis + de 7 ans**

Merci de nous communiquer le nom de ces personnes (la réponse doit nous parvenir au plus tard 10 Mai 2026 – Bulletin d'inscription ci-dessous )

**Attention :** Les réponses seront traitées par ordre d'arrivée (10 places disponibles).

Un courrier de confirmation sera adressé avec toutes les modalités aux clubs retenus après le 15 Mai 2026.

**Cette traditionnelle Journée des Bénévoles se déroulera donc en 2 temps comme suit (à titre indicatif) :**

### **Vendredi 22 mai 2026 :**

- Ouverture des portes du Stade de France à 16h30
- Finale de la Coupe Gambardella CA à 17h
- Finale de la Coupe de France à 21h

### **Samedi 23 mai 2026 :**

- Ouverture des portes du Palais des Sports Robert Charpentier à 11h45
- Discours à 12h15
- Début du déjeuner à 12h30
- Départ des délégations à 17h00

**Nota :** Cette invitation est valable pour les deux journées et ne peut être dissociée.

**Nous vous remercions de bien vouloir compléter le bulletin ci-dessous avant le 10 mai 2026 à nous renvoyer par mail à [secratariait@districtvaldemarne.fff.fr](mailto:secratariait@districtvaldemarne.fff.fr) :**

CLUB : .....

<b>NOM</b>	
PRENOM	
N° de licence	

<b>NOM</b>	
PRENOM	
N° de licence	

Dans le cadre de la campagne ANS 2026, nous vous invitons à suivre le webinar proposé par la Fédération Française de Football le :

[Le jeudi 2 avril \(18h-19h\).](#)

**Campagne Projets Sportifs Fédéraux 2026**

*Présentation du dispositif PSF, des priorités fédérales et des modalités de dépôt des dossiers pour accompagner les projets associatifs des clubs.*

Une communication par mail a été ou va être adressée à l'ensemble des clubs afin de les en informer, ils recevront un nouveau lien d'inscription également. L'information a également été relayée via « PortailClub »

**Informations importantes :**

**Le projet devra s'inscrire impérativement dans un ou plusieurs objectif(s) opérationnel(s) de l'Agence Nationale du Sport**  
(promotion du sport santé, développement de la pratique, développement de l'éthique et de la citoyenneté),  
**et dans les items du plan de développement fédéral.**

**Au plus tard le 30 avril 2026**



Le dossier devra être déposé  
**au plus tard le 30 avril 2026**  
sur la plateforme Le Compte. Asso

**Avant le 31 décembre 2026**



Pour être financée sur la  
campagne 2026, l'action doit  
impérativement avoir commencé  
**avant le 31 décembre 2026**

## CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ ET DE FINANCEMENT

Comment sont calculés les montants minimums d'aides ?

	Nombre d'actions par dossier
<p><b>1 action</b></p> <p>Coût total minimum de l'action : 5 000€ (ou 2 000€*)</p> <p>Montant d'aide ANS minimum obligatoire : 1 500€ (ou 1 000€*)</p>	<p><b>2, 3 ou 4 actions</b></p> <p>Coût total minimum de chaque action : 1 500€ (ou 1 000€*)</p> <p>Montant d'aide minimum obligatoire : 750€ (ou 500€*) par action</p>

\*Seuils abaissés pour les territoires ruraux. Précisés Rappel : le montant d'aide par chaque action ne peut pas dépasser 50 % du budget prévisionnel de l'action.

## CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ ET DE FINANCEMENT

Chaque porteur de projet pourra solliciter une subvention pour **4 actions au maximum.**

**Si 3 ou 4 actions sont déposées :**

- Obligation d'inclure une action dans l'item « Développement de la pratique féminine » (p.16) et une autre dans l'item « Renforcer la lutte contre toutes les formes de violence et de discriminations » (p.26)
- Exemple : Un porteur de projet qui dépose quatre actions, devra nécessairement en déposer une dans l'item « développement de la pratique féminine », une dans l'item « Renforcer la lutte contre toutes les formes de violence et de discriminations » puis pourra déposer une action dans l'item « Développement d'une offre de Golf Foot » et l'item « Engagement environnemental ».

**Si 2 actions sont déposées :**

- Obligation d'inclure au moins **une action sur les deux** dans l'item « Développement de la pratique féminine » ou dans l'item « Renforcer la lutte contre toutes les formes de violence et de discriminations »

**Si 1 action est déposée :**

- Obligation de déposer **son unique action** dans l'item « Développement de la pratique féminine » ou dans l'item « Renforcer la lutte contre toutes les formes de violence et de discriminations »

Ces nouvelles exigences ont pour objectif de soutenir la mise en œuvre des deux grandes priorités fédérales : promouvoir la pratique féminine et combattre toutes les formes de violence et de discriminations.

## ACTIONS ELIGIBLES À UN FINANCEMENT

13 items proposés sur la campagne 2026 :

PROMOTION DU SPORT SANTÉ	DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE	DÉVELOPPEMENT DE L'ÉTHIQUE ET DE LA CITOYENNETÉ
<ul style="list-style-type: none"> <li>Développement d'une offre de Foot en marchant</li> <li>Développement d'une offre de Fit Foot</li> <li>Développement d'une offre de Golf Foot</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développement et structuration de la pratique féminine</li> <li>Développement et structuration de la pratique du Futsal</li> <li><b>Développement du football en milieu scolaire</b></li> <li>Développement d'une offre de pratique diversifiée</li> <li>Développement et structuration de la pratique des jeunes</li> <li>Développement de l'arbitrage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Engagement environnemental</li> <li>Faire du football un outil d'insertion et d'inclusion</li> <li>Développement et promotion du projet éducatif</li> <li>Renforcer la lutte contre toutes les formes de violence et les discriminations</li> <li>Promotion du bénévolat</li> </ul>

\*Item supprimé en 2026

### ATTENTION !! obligation d'affichage :

Depuis le 16 mai dernier\*, le ministère des Sports a renforcé son dispositif réglementaire pour mieux prévenir et lutter contre les violences en introduisant **une obligation d'affichage supplémentaire dans tout établissement où est pratiquée une activité physique ou sportive.**

Cet affichage doit être **effectué dans un lieu** visible de tous à l'aide de l'une de ces deux affiches (à imprimer au format A3).

Chaque club dispose **d'un délai de 6 mois, à compter du 16 mai 2025, pour se mettre en conformité.**

*\* Décret n° 2025-435 du 16 mai 2025 relatif aux obligations d'affichage des établissements dans lesquels sont pratiqués des activités physiques ou sportives et Arrêté du 20 mai 2025 relatif aux obligations d'affichage dans tout établissement où est pratiquée une activité physique ou sportive en application de l'article R. 322-5 du code du sport.*

Est également **obligatoire l'affichage :**

- **du numéro 119** (Allô enfance en danger) dans tous les établissements accueillant des mineurs,
- **de la copie des diplômes et titres des personnes exerçant dans l'établissement,**
- **de la copie des cartes professionnelles des personnes exerçant dans l'établissement** (ou des attestations de stagiaire le cas échéant).



### Qu'est-ce que l'honorabilité

L'honorabilité est un concept juridique qui **désigne l'aptitude d'une personne à exercer certaines fonctions ou responsabilités, en raison de l'absence de condamnations pour certains crimes ou délits spécifiques, tels que des actes de violence, des agressions sexuelles ou du trafic de stupéfiants, par exemple.**

Les articles L.212-9, L. 212-1, L. 322-1 et L.322-3 du Code du sport prévoient que les **activités d'éducateur sportif, d'exploitant d'un EAPS, d'arbitres ou d'intervenant auprès de mineurs sont interdites** aux personnes qui ont fait l'objet des condamnations évoquées précédemment.

En cas de condamnation, ils feront alors l'objet d'une **incapacité d'exercer leurs fonctions.**

## Son Contrôle

**\*Contrôle de l'honorabilité** : vérification du casier judiciaire et du fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes (FIJAISV) pour les éducateurs sportifs, arbitres et intervenants auprès de mineurs.

**\*Obligation de signalement** par les dirigeants de clubs en cas de danger pour les pratiquants (loi du 8 mars 2024).

### Educateurs sous contrat

Concernant les **éducateurs sous contrat** : les éducateurs professionnels et éducatrices professionnelles sont dans **l'obligation de se déclarer en ligne auprès des services de l'État (SDJES) en vue d'obtenir ou de renouveler leur carte professionnelle (carte gratuite et valable 5 ans).**

A l'occasion de sa délivrance, **un contrôle d'honorabilité est réalisé** : vérification du casier judiciaire de la personne (B2) et de son éventuelle inscription au Fichier Judiciaire automatisé des Auteurs d'Infractions Sexuelles ou Violentes (FIJAISV).

Un **contrôle annuel systématique** est effectué par les services du ministère des Sports.

Vous pouvez également consulter le site :

<https://recherche-educateur.sports.gouv.fr/accueil#result> **pour vérifier rapidement la validité de la carte professionnelle** des éducateurs et l'absence d'interdiction d'exercer.

### Educateurs stagiaires et les éducateurs sportifs bénévoles

**Les éducateurs stagiaires**, c'est-à-dire celles et ceux qui préparent un diplôme ou TFP et qui sont susceptibles d'être accueillis au sein des structures doivent eux aussi se déclarer auprès des services de l'État (SDJES).

Ils se verront alors délivrer, non pas une carte professionnelle, mais une **attestation qu'il est nécessaire de contrôler, au même titre que la carte professionnelle des éducateurs diplômés.**

**Les éducateurs sportifs bénévoles, les exploitants d'EAPS, les arbitres et les intervenants auprès de mineurs** sont également soumis à une obligation d'honorabilité.

➤ L'ensemble des personnes détentrices de licences « dirigeant », « volontaire », « éducateur » ou « arbitre » sont notamment soumises annuellement au contrôle automatisé de l'honorabilité par la FFF.

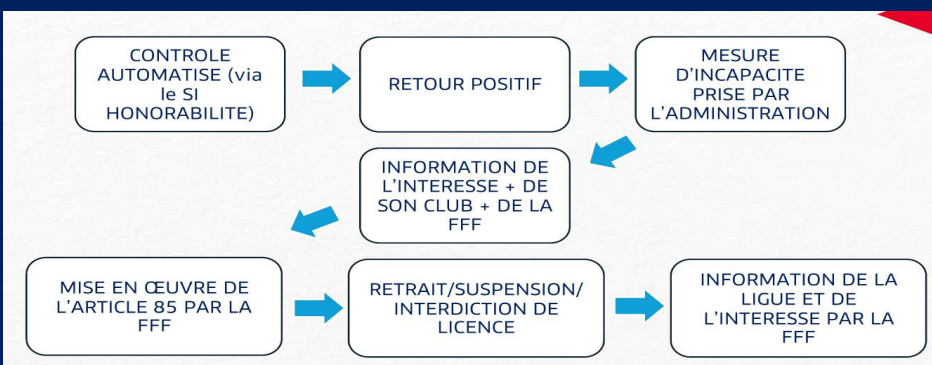
➤ Les clubs doivent veiller à **systematiser la prise de licence « volontaire » pour toute personne** participant à la vie du club, **au contact de mineurs** et n'étant pas déjà titulaire d'une licence (ci-contre) car un contrôle d'honorabilité pourra alors être réalisé.

**La loi n° 2024-201 du 8 mars 2024** visant à renforcer la protection des mineurs et l'honorabilité dans le sport **crée une mesure administrative spécifique applicable aux dirigeants de clubs sportifs.**

**Une interdiction temporaire ou définitive d'exercer** pourra être **prononcée contre un dirigeant de club** dans trois cas :

- lorsqu'il représente lui-même un danger pour la sécurité et la santé physique ou morale des pratiquants du club;
- lorsqu'il emploie une personne ne respectant pas les conditions d'honorabilité ou un éducateur sportif interdit d'exercer ;
- lorsqu'il ne signale pas à l'administration des comportements à risques d'un éducateur sportif au sein de son club.

**Le non-respect de cette interdiction** administrative d'exercer **est puni d'un an d'emprisonnement et 15 000 € d'amende.**



## La Communication



## L'Alerte

En novembre 2023, la FFF a lancé la plateforme de signalement « J'alerte ».

Cette plateforme de signalement ([jalerte.fff.fr](http://jalerte.fff.fr)) est accessible à tous les publics du football, qu'ils soient victimes ou témoins. Elle permet de signaler tous les faits répréhensibles en garantissant notamment la protection des lanceurs d'alerte et le suivi des signalements.

### ▶ OPTIMISATION DE LA PLATEFORME « J'ALERTE »

En janvier 2025 la FFF a fait évoluer les formulaires de signalements afin de permettre de faciliter le recueil de la parole

### ▶ DEUX INTERFACES SONT DISPONIBLES :



Foot  
Amateur



Structures FFF  
et Haut niveau



# PRINCIPALES MODIFICATIONS FOOTBALL

## APPLICABLES AU 01.09.2025

### Lois du jeu et Consignes CDA

Parmi l'ensemble des modifications de la saison 2025/26, voici les 3 éléments majeurs qui doivent être retenus :

- 1 – Loi 12 – Possession du gardien de but (règle des 8 secondes)**
- 2 – Loi 3 – Capitaine : unique « interlocuteur » de l'arbitre**
- 3 – Loi 12 – Mise en place du carton blanc pour les officiels d'équipe (UNIQUEMENT SENIORS)**

#### 1 – Loi 12 – Possession du gardien de but (Règle des 8 secondes)

Un gardien est considéré comme en possession du ballon avec ses mains dès lorsqu'il :

- Le tient entre ses mains ou contre une surface
- Le maintient sur sa main ouverte
- Le fait rebondir au sol
- Le lance en l'air

Le gardien **peut garder la possession du ballon en main pendant de 8 secondes maximum** (uniquement lorsque le jeu est en cours).

Quand commence le décompte ? : Il débute à partir du moment où **l'arbitre estime que le gardien est clairement en possession du ballon et en pleine capacité de le jouer** (sans qu'aucun adversaire ne lui dispute), **avec ses mains**.

Secondes restantes	Décompte
8, 7, 6	<b>Mental</b>
5	<b>Début du décompte visuel</b>
4, 3, 2, 1	<b>Visuel</b>

**L'arbitre cherchera à être visible auprès du gardien** de but (primordial pour l'acceptation de la décision).

Le décompte sera effectué avec un **mouvement de balancier** (type Futsal) à chaque seconde.

En cas de récidive ?

1<sup>ère</sup> fois que cela arrive – Corner

2<sup>ème</sup> fois (1<sup>ère</sup> récidive) – Mise en garde au gardien et corner

3<sup>ème</sup> fois (2<sup>ème</sup> récidive) – Avertissement au gardien de but et corner



#### 2 – Loi 3 – Capitaine : unique « interlocuteur » de l'arbitre

**Seul le capitaine** (ou joueur relai si gardien de but) **est autorisé à communiquer avec l'arbitre en établissant un canal de communication unique** (aucun joueur autour) **et respectueux** (pas dans la contestation).



**Signal « stop »** : Dès lors que l'arbitre effectue ce signal, les joueurs ne doivent pas s'approcher de lui. Seul le capitaine pourra venir demander des explications (de manière calme).

Le **capitaine doit avoir un rôle actif** en demandant à ses coéquipiers de se mettre à distance.

L'arbitre **ne passera l'entièreté de la rencontre à expliquer l'ensemble de ses décisions** au capitaine mais expliquera uniquement les décisions majeures (Penalty, but refusé, avertissement, exclusion...).

Les joueurs qui s'approcheront de l'arbitre sans y avoir été invité et avec une attitude contestatrice **seront avertis**.

### **3 – Loi 12 – Mise en place du carton blanc pour les officiels d'équipe (UNIQUEMENT COMPETITION CI-APRES ET SEULEMENT SI UN OFFICIEL EST PRESENT)**

#### **Compétitions sur lesquelles s'appliquent cette modifications :**

- District 1
- District 2
- District 3
- District 4
- CDM D1
- Anciens D1

Lorsqu'un officiel d'équipe (entraîneur ou dirigeant), inscrit sur la feuille de match, **adopte un comportement contestataire et public à l'encontre des décisions de l'arbitre**, ce dernier **peut lui adresser un carton blanc**. Cette sanction **emporte immédiatement l'exclusion temporaire du capitaine de l'équipe concernée** (ou vice-capitaine si le gardien de but est capitaine).



L'arbitre **délivrera le carton blanc à l'officiel d'équipe puis au capitaine** pour lui signifier son exclusion temporaire (indiquer avertissement sur la FMI).

**L'équipe jouera en infériorité numérique pendant 10 minutes sans aucun remplacement possible.** Le brassard devra être transmis au « vice-capitaine ».

Après 10 minutes, le **capitaine pourra reprendre part au jeu (qu'il soit arrêté ou non) après autorisation de l'arbitre central** (il reprend alors fonction et brassard).

**LIMITATION D'USAGE - Chaque équipe ne peut recevoir qu'un seul carton blanc par match en conséquence du comportement contestataire de l'un de ses officiels.**

En cas de nouveau comportement contestataire d'un officiel de la même équipe, l'arbitre applique les sanctions individuelles prévues par les Lois du jeu (avertissement, exclusion).

L'exclusion temporaire du capitaine ne correspond pas à une sanction adressée à ce joueur. Elle **n'est donc pas cumulable** avec les sanctions qu'à pu avoir ce joueur.

Lorsque l'officiel reçoit deux avertissements, il est exclu.

Ce cumul peut prendre l'une des formes suivantes :

- **AVERTISSEMENT + EXCLUSION TEMPORAIRE = EXCLUSION**
- **EXCLUSION TEMPORAIRE + AVERTISSEMENT = EXCLUSION**
- **AVERTISSEMENT + AVERTISSEMENT = EXCLUSION**





## **RAPPEL IMPORTANT AUX CLUBS ET AUX ARBITRES**

### **FRAIS D'ARBITRAGE**

*Saison 2025/2026*

Le prélèvement aux Clubs et le défraiement des Arbitres par virement se poursuit cette saison. Il est applicable dès la **1<sup>ère</sup> journée de Championnat**.

Ce dispositif concerne les championnats où les Arbitres sont désignés chaque semaine par le District :

- Seniors D1, D2, D3
- Féminins D1
- U18 D1,
- U16 D1
- U15 D1 & D2
- U14 D1 & D2 (*En cours de saison*),
- U14 Phase « Brassage »
- CDM D1
- Anciens D1
- FUTSAL D1 et D2

***Un double de la fiche de frais sera à signer par l'arbitre et les deux clubs  
au moment de la signature de la FMI.  
Le club recevant et l'arbitre conserveront un exemplaire comme justificatif.***

#### **Rappel aux CLUBS :**

Le **1<sup>er</sup> prélèvement** sera effectué aux alentours du **20 septembre 2025**, le même montant sera prélevé chaque mois jusqu'à fin mai (soit au total 9 prélèvements), **Le mois de JUIN étant la régularisation par rapport aux désignations réelles de la saison, une dernière opération sera effectuée soit « Remboursement » soit « Prélèvement ».**

**Merci de bien vérifier la FMI et de nous remonter toutes les Absences des Arbitres\*.**

\*en cas d'absence d'un arbitre, en plus de modifier l'arbitre sur la FMI, il faut envoyer un mail à la CDA : [CDA@districtvaldemarne.fff.fr](mailto:CDA@districtvaldemarne.fff.fr) pour avertir de l'absence de l'arbitre.

#### **Rappel aux ARBITRES :**

A titre indicatif, le virement aux Arbitres s'effectue **aux alentours du 25** de chaque *mois (1<sup>er</sup> virement qui sera fait : en octobre 2025 pour la période 01/09 au XX/10)*.

Pour être au plus juste, la vérification de la FMI est impérative à la fin de chaque rencontre par les Clubs et le ou les Arbitre(s).

**CE DISPOSITIF N'INTEGRE PAS LES RENCONTRES DE COUPES OU DES DEMANDES D'ARBITRES.**

**Rappel demandes d'arbitres :** Lorsqu'une demande d'arbitre est effectuée, **c'est le club DEMANDEUR qui doit régler SUR PLACE** (même à l'extérieur) **par chèque ou espèce** (pas de virement instantané).



# CHALLENGE CLUB DYNAMIQUE – 2025 / 2026

CHALLENGE JEAN –JACQUES COMBAL

**Récompenses : 10 clubs**

**Objectifs :**  
Reconnaitre et valoriser les clubs menant des actions de développement sportif et pédagogique dans le respect des valeurs du Football.  
Définir des critères compréhensibles et réalisables par tous les clubs

**Les 5 premiers =**

Malle pédagogique : 600 euros

**Du 6 ème au 10 ème =**

Malle pédagogique : 300 euros

Si 100 Pts / 100= Dotation X2 = 1200 euros

## CHALLENGE CLUB FOOT ANIMATION

Début de saison 60 pts. Des pertes de points si absence aux pratiques, aux réunions, non-respect des règles administratives, ...

**Fin de saison: 60 pts =30 57 à 59=20 50 à 56=10 Moins de 50=0**

Le critère « FORMATION »

départagera les éventuels ex-aequo

## FORMATION

Nombre de modules réalisés par club

Suivi CFI = 2 pts

Certification = 4 pts

Réussite certification = Plus 2 pts

Formation hors district VDM = Attestation

**Nombre de pts obtenus = Nbre de pts attribués ( Maxi 35 pts)**

**Ex. 9 éducateurs en formation (18 pts) –**

**4 certifications ( 16 pts) dont 2 réussies (4 pts) = 38 pts**

**DONC : 35 pts**

## PROGRAMME EDUCATIF FEDERAL

Réalisations d'actions du PEF sur le thème civisme , respect et fairplay

CR action + Photos

**Fin de saison: 2 actions = 20 1 action = 10 0 action = 0**

## DISCIPLINE EDUCATEURS / DIRIGEANTS

Nombre d'éducateurs et dirigeants du club avec une sanction disciplinaire de 6 matchs et plus

**Fin de saison: Zéro éducateurs et dirigeants sanctionnés = 15**

**Au moins 1 éducateur ou dirigeant sanctionné = 0**

**CHALLENGE CLUB DYNAMIQUE**  
**2025 - 2026**  
**Challenge Jean Jacques Combal**

**AU 1 / 1 / 2026**

	Challenge Club Foot animation		Challenge Club Foot animation		Discipline éducateurs/ dirigeants 6 matchs et +		Discipline éducateurs/ dirigeants 6 matchs et +		Actions PEF		Formation Dirigeants et animateurs		Formation Dirigeants et animateurs		TOTAL POINTS Maxi 100	
	PTS challenge	PTS challenge	PTS challenge	PTS challenge	PTS challenge	PTS challenge	PTS challenge	PTS challenge	PTS challenge	PTS challenge	PTS challenge	PTS challenge	PTS challenge	PTS challenge	PTS challenge	PTS challenge
CRETEIL LUSITANOS F. US	60	30					15	10	20	16	1	2	46	35	100	
ST MANDE F.C.	60	30					15	6	20	1	1	8	8	8	73	
CA VITRY	60	30					15		0	1	3	1	24	24	69	
VINCENNOIS C.O.	60	30					15		0	2	2		16	16	61	
THIAIS F.C.	54	10					15		0	9	1	3	36	35	60	
VAL DE FONTENAY AS	54	10					15		0	3	4	1	34	34	59	
RUNGIS U.S.	60	30					15		0	4			8	8	53	
MAISONS ALFORT F.C.	60	30					15		0	2	4	4	4	4	49	
VALENTON FOOTBALL ACADEMY	60	30					15		0	2			4	4	49	
FRANCIENNE 94 LE PERREUX A.S.	60	30					15		0	1	2	2	2	2	47	
LIMEIL BREVANNES A.J.	60	30					15		0	1	2	2	2	2	47	
ASSOCIATION ZENAGA	60	30					15		0		0	0	0	0	45	
ASOMBA	60	30					15		0		0	0	0	0	45	
CACHAN C.O.	60	30					15		0		0	0	0	0	45	
FC CAUDACIENNE	60	30					15		0		0	0	0	0	45	
CRETEIL FOOTBALL ACADEMIE	60	30					15		0		0	0	0	0	45	
ENT.SANTENY MANDRES	60	30					15		0		0	0	0	0	45	
FRESNES A.A.S.	60	30					15		0		0	0	0	0	45	
KREMLIN BICETRE C.S.A.	60	30					15		0		0	0	0	0	45	
MAROLLES F.C.	60	30					15		0		0	0	0	0	45	
NOISEAU	60	30					15		0		0	0	0	0	45	
OLYMPIQUE DE CHAMPIGNY	60	30					15		0		0	0	0	0	45	
OLYMPIQUE CLUB IVRY	60	30					15		0		0	0	0	0	45	
ORMESSON U.S.	60	30					15		0		0	0	0	0	45	
PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY A.	60	30					15		0		0	0	0	0	45	
UNION SOLIDAIRE JEUNES TOUTES ORIGINES	60	30					15		0		0	0	0	0	45	
BONNEUIL S/MARNE C.S.	58	20					15		0	4		8	8	8	43	
SUCY F.C.	56	10					15		0	2	1	2	18	18	43	
NOGENT S/MARNE F.C.	58	20					15		0	1	1	6	6	6	41	
BRY F.C.	39	0					15	2	20	1		2	2	2	37	
CHAMPIGNY F.C. 94	58	20					15		0	1	2	2	2	2	37	
CHOISY LE ROI A.S.	56	10					15		0	3	1	12	12	12	37	
JOINVILLE R.C.	58	20					15		0	1		2	2	2	37	
VITRY E.S.	60	30					15		0	1	1	6	6	6	36	
AC CRETEIL	58	20					15		0		0	0	0	0	35	
ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL	58	20					15		0		0	0	0	0	35	
FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE	58	20					15		0						35	
U. S. IVRY FOOTBALL	56	10					15		0	2	1	10	10	10	35	
VILLECRÈSNES U. S.	58	20					15		0						35	
VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL	50	10					15		0	5		10	10	10	35	
VILLIERS S/MARNE ENT.S.	60	30					15		0	2	4	4	4	4	34	
CHEVILLY LA RUE ELAN	49	0					15		0	2	2	16	16	16	31	
FONTENAY S/BOIS U.S.	36	0					15		0	2	2	12	12	12	27	
HAY LES ROSES C.A.	54	10					15		0	1		2	2	2	27	
ARCEUIL C.O. MUNICIPAL	54	10					15		0		0	0	0	0	25	
BOISSY F.C.	56	10					15		0						25	
GENTILLY ATHLETIC CLUB	52	10					15		0						25	
LUSITANOS ST MAUR U.S.	56	10					15		0						25	
ST MAUR F. MASCULIN V.G.A.	54	10					15		0						25	
VILLENEUVE ABLON U.S.	56	10					15		0						25	
CHARENTON C.A.P.	46	0					15		0	2		4	4	4	19	
VILLEJUIF U.S.	35	0					15		0						15	
AVENIR SPORTIF D'ORLY	52	10					15		0						10	



# Pré-requis licences 25/26

Comme la saison dernière, nous vous recommandons de privilégier la dématérialisation notamment pour vos demandes de renouvellement et les nouveaux joueurs. A l'inverse, pour ce qui concerne les mutations (changements de club), nous vous préconisons de recourir au format papier.

Nous attirons votre attention sur les formalités que vous devez impérativement remplir dans Footclubs avant de pouvoir procéder à la saisie de vos demandes de licences - voir ci-après et ci-joint :

## 1. La saisie de l'adresse email personnelle et du numéro de téléphone portable du Président

A défaut de satisfaire à ce pré requis, la validation des membres du Bureau ne sera pas possible. **A retenir :**

- L'email principal du Président doit être différent de l'email officiel, de l'email principal, ou de l'email autre du club.
- Le numéro de mobile du Président doit être différent du mobile personnel, ou du mobile travail du club.

## 2. L'inscription et la validation des membres du Bureau

Les membres du Bureau suivants : Président, Trésorier et Secrétaire Général, doivent être renseignés et validés.

## 3. La signature du Contrat d'engagement républicain et de la note de conformité RGPD

Pour accéder au menu "Licences", il vous faudra cocher une case dans Footclubs attestant que vous avez pris connaissance de ce Contrat.

## 4. La validation du RIB du club (Menu "Organisation" puis "RIB Club")

Si le RIB enregistré dans Footclubs reste inchangé, il convient juste de le valider.  
En cas de changement, saisir le nouveau RIB et valider.

## 5. La saisie des licences de ces 3 membres du Bureau

**A défaut de réaliser cette étape, les demandes de licences saisies par le club pour ses joueurs, éducateurs, etc., ne pourront pas être vérifiées puis validées par le service des Licences de la Ligue.**



# Les Formulaires

## Demande de licences

Retrouvez dans la rubrique « **Formulaires Club** » de notre site tous les formulaires en lien avec les demandes de licences. Ces différents formulaires sont également consultables sur **Footclubs** (Organisation - Centres de gestion, puis cliquez sur le nombre en face de la Ligue dans la colonne « Documents »).

**NB : pour plus de facilité, les bordereaux de demandes de licences sont remplissables en ligne.**

Il est par ailleurs rappelé que les conditions d'assurance étant spécifiques à chaque Ligue Régionale, **seul le bordereau de demande de licence mis à votre disposition par la Ligue pourra être validé comme étant conforme !**



[Cliquez ici](#) pour retrouver les différents formulaires !

Comme chaque année, la **Ligue de Paris Île-de-France de Football** recrute pour son service « **Licences** » des saisonniers pour les mois de **Septembre & Octobre 2025**.

Merci de bien vouloir transmettre un **CV** et une **lettre de motivation** par **mail** à l'attention de **Ludovic Eouzan** l'adresse suivante [leouzan@paris-idf.fff.fr](mailto:leouzan@paris-idf.fff.fr)

**Fiche de candidature pour intégrer une Commission – DISTRICT 94 -**



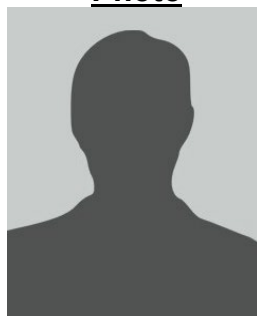
**Nom :** ..... **Prénom :** .....

**Date de naissance :** ..... / ..... / ..... **Adresse e-mail :** .....

**COMMISSION(S) SOUHAITEE(S) :**

1. ....
2. ....

**Photo**



**Adresse de correspondance :** .....  
.....  
.....

**Tél. domicile :** ..... **Tél. port. :** .....

**Centres d'intérêt prioritaires** (ex. : arbitrage, football féminin, etc.) :

.....  
.....

**Compétences professionnelles pouvant être mises au service du football :**

.....  
.....

**ASSOCIATIONS SPORTIVES** : Vous avez recours à des **auto entrepreneurs** ou des **prestataires extérieurs** pour le fonctionnement de votre club ? **RESPECTEZ VOS OBLIGATIONS !**

La sous-traitance est une relation juridique complexe imposant au donneur d'ordre ( le club ) des obligations. Le donneur d'ordre doit procéder à des vérifications auprès du sous-traitant, au moment de la signature du contrat, puis tous les 6 mois jusqu'à la fin de la collaboration. Le club est tenu de respecter 2 obligations principales :

- **Le devoir de vigilance**
- **Le devoir de diligence**



## LE DEVOIR DE VIGILANCE :

Le Club a la responsabilité de vérifier l'identité de son prestataire. Cette obligation de vigilance est nécessaire dans tous les contrats d'un montant minimum de 5.000 euros hors taxes. Il faut alors vérifier si le sous-traitant est bien immatriculé, s'il est en situation régulière auprès de l'URSSAF et si son statut est valide, en sollicitant :

- une **attestation de vigilance de l'URSSAF** de moins de 6 mois prouvant qu'il est à jour de ses obligations fiscales et sociales ;
- **un document prouvant son existence, son immatriculation et portant le numéro de TVA intracommunautaire pour l'UE** : carte d'identification auprès du répertoire des métiers, extrait Kbis, récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un CFE, avis de situation SIRENE pour les micro-entreprises ;
- **l'attestation A1 pour les salariés de l'UE** soumis aux règlements européens de coordination en matière de sécurité sociale et une attestation URSSAF pour les salariés hors UE.



## LE DEVOIR DE DILIGENCE

L'objectif est de **vérifier l'exactitude des informations transmises**. Pour cela, le club doit saisir, sur le **site de l'URSSAF**, le code de sécurité figurant sur l'attestation. Si le club découvre un manquement du sous-traitant dans ses obligations déclaratives, il doit aussitôt enjoindre son prestataire à faire cesser cette situation, en adressant une lettre RAR



## LES SANCTIONS :

Le manquement aux devoirs de vigilance et de diligence expose le club à **l'infraction de travail dissimulé**. Le club pourrait être considéré comme **solidaire du sous-traitant et assumer** les rémunérations, les indemnités, les impôts, les taxes, les cotisations, les pénalités et les majorations liées à la prestation, voire le remboursement des aides publiques dont aurait bénéficié le sous-traitant

# Procès-Verbaux



# COMITE DE DIRECTION

## PROCES VERBAL

MERCREDI 25 MARS 2026

**Présidence : M. Denis TURCK**

**Membres présents** : Mmes Estelle BATHENAY, Patricia GUILIANI, Pascale CHOQUET, MM. Henri BAQUE, Bruno FOLTIER, Patrick DARDENNES, Stéphane CALEGARI, Jean-Jacques FOPPIANI, Jean-Pierre LACHASSAGNE, Jean-Pierre MAGGI,

**Assistent** : Mme Lili FERREIRA (*Directrice Administrative*), MM. Brahim EL HOR (*Vice-Président de la CDA*), Driss TAFININE (*Partiellement*)

**Absent(s) Excusé(s)**: Mme Sandrine IACOVELLA, MM. Régis ETIENNE, Edgard KOUNDE, Dr Nasser ALBACHAR

## PROCES-VERBAL

Le Procès-verbal du Comité de Direction du 18 février 2026 a été approuvé à l'unanimité par retour de Mail et diffusé sur le site et le journal Numérique.

## RUBRIQUE : Félicitations & Remerciements & Nécrologie

### Nécrologie

-**M. Emile AMSELLEM**, à l'âge de 88 ans, des suites d'une longue maladie, Président depuis de nombreuses années de la Commission Football à Effectif Réduit

-**M. Fernand PEREIRA**, à l'âge de 54 ans, Directeur Technique du club Portugais Académica de Champigny et Commissaire au District du Val de Marne de Football.

-**M. Jean Pierre SIMON**, à l'âge de 88 ans, entrée à la LPIFF en 1976, puis membre de Comité de Direction (1992 à 2016 et au poste de trésorier de 2000 à 2016)

***Le Président, les membres du Comité de Direction, les salariés et l'ensemble des commissaires du District adressent à leurs familles, à leurs proches ses plus sincères condoléances et les assurent de tout leur soutien dans cette douloureuse épreuve.***

### Prompt rétablissement

Le Comité adresse ses sincères vœux de prompt rétablissement à ses Commissaires toujours en convalescence à la suite d'interventions chirurgicales :

- **M. Fred GALLONDE**, Président de la CDA
- **Mme Martine PASDELOUP**, Membre de la CDPME et Commission Départementale d'Appel
- **M. Jacques LEGUYADER**, Commission Technique et représentant des Educateurs à la Commission de Discipline

*Au plaisir de les retrouver très rapidement parmi nous en forme.*

## COMMISSIONS

Le Comité de Direction, sur proposition du Dr Nasser ALBACHAR, entérine les candidatures suivantes pour la Commission « Médicale » :

- Monsieur Corentin Verot - Enseignant en activité physique adaptée et éducateur fédéral
- Madame Cléo Courrent - Ostéopathe et étudiante en préparation physique
- Docteur Nicolas Bouriot - Médecin du sport à Joinville-le-Pont
- Docteur Arnaud Chiarenza - Médecin urgentiste/médecin du sport à Villeneuve-Saint-Georges
- Madame Mélanie TORCHEUX - Secrétaire Médicale

### **Pour action :**

*Une réunion sera à prévoir avec les nouveaux nommés dans cette Commission afin de définir les objectifs et les missions.*

**Pour les candidatures ci-après, le Comité étudiera et affectera selon les besoins, lors du renouvellement des Commissions pour la saison 2026 & 2027 (Comité de juin 2026) :**

- M. ARBURGER Tom (*Demande Commission de Discipline*)
- M. Dylan BINZ (*Demande Organisation des Compétitions*)
- M. Samuel GBODIA (*Délégués*)
- Mme AFKIR Sofia : Commission Technique (*Doit être reçue par le Président de la Commission Technique*)
- M. SOUMANO Habib (*Sans préférence*)
- M. KIPRE Florent (*Demande Commission de Discipline*)

### **Démission de M. Louis VINCENTI, Président de la Commission de Discipline.**

*Le Comité le remercie pour les services rendus durant de nombreuses années.*

Pour donner suite à cette démission, le Comité de Direction décide, avec effet immédiat, pour assurer la continuité des travaux jusqu'à la fermeture estivale du District, que :

- La Présidence de la Commission sera assurée par **M. Henri BAQUE.**
- La Vice-Présidence sera assurée par **M. Jean-Pierre LACHASSAGE**
- La Présidence de la Commission des Délégués sera assurée par **M. Robert CHONCHON**

Cette organisation transitoire restera en vigueur jusqu'aux congés d'été.

Lors de la révision des Commissions et des Commissaires fin juin ou début juillet, le Comité de Direction procédera à la nomination officielle du nouveau Président. Ce dernier sera désigné pour la durée du mandat restant à courir.

## FINANCES

La situation de suivi du budget prévisionnel est communiquée à tous les membres présents.

Le Trésorier, M. Jean-Pierre LACHASSAGNE, souligne que nous avons et devons encore déplacer de la trésorerie sur le mois à venir suite du décalage dans la réception de certaines subventions attendues.

## CDA

**Intervention de M. Brahim EL HOR, Vice-Président de la Commission Départementale d'Arbitrage :**

### **Effectifs**

- **219 arbitres désignables au 25/03/26**
- **5 candidats en attente de validation** (issus de la dernière FIA n°4 Football)

### **Point sur les formations**

- *Formation Initiale d'Arbitrage (FIA) n°2 Futsal – 15 candidats (dont 5 val-de-marnais)*

Il indique que la saison se passe bien, pas de gros incidents notamment dû aux sanctions infligées qui répondent à une attente.

Que pendant la convalescence de M. Fred GALLONDE, la CDA a mis un nouveau fonctionnement en place. Pour cette fin de saison, la CDA sera vigilante sur les « Matches sensibles » et fera le nécessaire pour mettre des Arbitres chevronnés, avec en plus des observateurs sur les rencontres à enjeu.

Un échange d'arbitres, comme la saison dernière, est prévu avec le District du 77 :

**Le 11 avril 2026 à Nogent sur Marne et le 26 avril 2026 à Combs la Ville.**

### L'Arbitre au cœur du jeu : Proposition

- Dans le cadre de l'organisation d'un week-end : « L'arbitre au cœur du jeu » voici les actions que la CDA propose de mettre en place :
  - La réalisation d'une **haie d'honneur** à l'entrée des arbitres sur le terrain,
  - La **lecture d'un discours officiel** avant le coup d'envoi, rappelant l'importance de l'arbitrage et l'engagement de chacun en sa faveur,
  - Une **photo de collective avec l'ensemble des acteurs.**
  - Une **communication spécifique** portée par le District

#### Proposition de discours :

*« Ce week-end, sur l'ensemble des terrains du district du Val-de-Marne, nous mettons à l'honneur l'arbitrage.*

*Mais sur ces terrains, il n'y a pas d'un côté les arbitres et de l'autre les joueurs : il y a une seule équipe, réunie pour faire vivre le jeu.*

*Arbitres, joueurs, éducateurs, supporters... nous partageons tous la même passion, la même envie : que le football reste un moment de plaisir, de respect et de fair-play.*

*L'arbitre est là pour accompagner le match, comme chacun d'entre nous.*

*Alors aujourd'hui, plus que jamais, jouons ensemble, respectons-nous et faisons de cette rencontre un beau moment de sport. Bon match à toutes et à tous. »*

*Le Comité de Direction valide le projet pour la rentrée « Septembre 2026 ». Les commandes d'équipements vont être faites pour éviter les hausses de prix.*

*Le montant prévu pour chaque arbitre sera déduit sur septembre ou octobre.*

*Le Président demande aux membres de représenter le Comité de Direction sur les rencontres de D1.*

## TECHNIQUE

### Intervention de Stéphane CALEGARI, Président de la Commission Technique :

Bilan très positif de la Commission Technique du lundi 23 mars 2026 :

- Présence de Lionel Duclos FFF et Céline LAPERTOT LPIFF dans le cadre de la certification de la Formation de Rabah Ctd PPF
- Thème Performance du Poste de Gardien de But
- Le format de la Commission a été très apprécié par les commissaires par son dynamisme et la collation en clôture a été un bon moment de convivialité
  - Format Présentation Groupe de travail restitution

La prochaine Commission technique s'articulera autour d'un objectif central : « **Redonner du sens à la mission de commissaire** » : passer d'un rôle de simple observateur à celui d'acteur de proximité, doté d'un impact réel tant au sein de son club référent que lors des échanges interclubs.

Les travaux s'organiseront autour de trois axes stratégiques :

- Engager une réflexion de fond pour réduire l'impact de la violence sur et autour des terrains.
- Évaluer le nouvel outil de structuration développé par la FFF (actuellement en phase test). Un processus qui vise à identifier collectivement les points forts, les points faibles et les pistes d'améliorations possibles sera effectué auprès de la ligue
- Jouer un rôle dans la préparation du Tournoi International U16 du Val de Marne au niveau de l'appui technique et logistique en termes d'expertise

Un autre point sera également à relancer : Une communication à faire sur les dernières certifications **CFF2** et **CFF3** qui permettra aux candidats moyennant une journée de positionnement d'avoir des équivalences DF. Il faudrait également faire de la sensibilisation auprès des clubs pour le montage de projets en lien avec le concours « Challenge Dynamique du PEF ». Les autres départements, pour certains, proposent de vrais projets très aboutis au niveau de la présentation lors de l'étape régionale. A noter : lors de cette soutenance l'image du département est valorisée.

## Projets & Actions à venir

- **Hospit'Foot** : Les missions pour la fin de saison.
  - Recherche de financement en cours
- « **Premier de Cordée** » au stade de France le 15/04/26 (*Toute l'équipe technique y sera*)

*En cours* : Mise en relation entre les IME et les responsables de clubs. Objectif que les clubs prennent en charge des enfants et adolescents en situation de handicap

### Foot Loisirs :

- **Foot en Marchant** :
  - Prochaine date programmée le 09 avril 2026 à l'US Villeneuve Ablon pour qualifier une équipe pour le Tournoi Régional.

### Foot d'Animation :

#### Dates finales :

- Finale U13G à Bonneuil le samedi 28/03/26
- Finale U13F à Choisy le Roi le dimanche 29/03/26
- Finale U11G/U11F le samedi 30/05/26 à Alfortville
- Journée nationale des débutants au Parc du Tremblay le samedi 20/06/26

### Foot à l'École

- Toutes les Ecoles ont eu leur dotation
- Journée Départementale prévue début juin

### Futsal

#### Critérium U14 – FMI

- Play-off prévu en fin de saison

#### Criteriums U10-U12

- Play-off prévu en fin de saison

#### Coupe U13

- Pour la première fois, ce sont les clubs de Futsal qui accueillent tous les plateaux
- Tour 2 : vacances de Pâques
- Finale prévue le 3 juin : en attente d'un lieu

#### Féminines

- Mise en place d'un Fillofutsal U6-U9 le 12 avril de 10 à 12h animé par Inès au CDBM

#### Commission Futsal Jeunes

- Prochaine Commission jeudi 16 avril

### Détections :

- Processus de détection toujours en cours pour U13G/U13F/U14F/U14G/U15G.
  - Sélection U15F participera à la Cristo Cup le dimanche 05/04/2026
  - U15 Futsal : centres de perfectionnement  
*(Vacances de Pâques) + tournoi B2M les 23 et 24 mai*
  - U17 Futsal : centre de perfectionnement  
*Vacances de Pâques (entraînements + match*

### Formation de cadres :

- Dans le cadre du DEUST mise en place d'une certification MSP pour évaluer les stagiaires. Le 28/04/2026 toute la journée
- Encore 11 formations et 4 certifications CFI jusqu'à la fin de la saison.

### Intervention d'Estelle BATHENAY qui précise :

- Sur les 21 candidats inscrits au DEUST en début de saison, 15 encore présents
- Que cette 1<sup>ère</sup> saison a été une phase « test » et que pour la saison à venir, une vigilance plus accrue va être opérée sur les recrutements.

### Féminines :

**Dans le cadre de la demande FFF de projet de développement du Football Féminines, le District a proposé l'accompagnement des clubs suivants :**

6 Clubs pour suivi de la création « Ecole de Football Féminin »	9 Clubs pour accompagnement au renforcement « Ecole de Football Féminin »
<ul style="list-style-type: none"> <li>• CHOISY AS</li> <li>• FRESNES AAS</li> <li>• BOISSY FC</li> <li>• BRY FC</li> <li>• CACHAN CO</li> <li>• CAUDACIENNE ES</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• BONNEUIL CSM</li> <li>• CHAMPIGNY FC</li> <li>• ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL</li> <li>• ORMESSON US</li> <li>• RUNGIS US</li> <li>• VILLENEUVE AFC</li> <li>• VALENTON FA</li> <li>• CHEVILLY LARUE ELAN</li> <li>• HAY LES ROSES CA</li> </ul>

## POINT SUR LES LICENCIES

Saison 2021 & 2022	Saison 2022 & 2023	Saison 2023 & 2024	Saison 2024 & 2025	Saison 2025 & 2026
<b>32 922</b>	<b>33 435</b>	<b>36 616</b>	<b>35 186</b>	<b>Saison en cours</b>
<i>Au : 23/03/22</i>	<i>Au : 23/03/23</i>	<i>Au : 23/03/24</i>	<i>Au 23/03/25</i>	<i>Au : 23/03/26</i>
32 692	33 064	36 284	35 002	34 418 (*)
				(*) Nouvelles 10 696 (31,07 %) Renouvellements 19 709 (57,27 %) Mutations 4 013 (11,66%)

On note sur la saison en cours une baisse d'enregistrement à même date saison antérieure de : - 584 licences

## RETOUR SUR LA JOURNEE RECREATIVE « SPORT ADAPTE »



La première édition du Tournoi Inter-IME, organisée par le District le 12 mars 2026, a été une véritable réussite. Sous une météo clémente et idéale, les jeunes ont profité d'une journée conviviale mêlant sport et animations en plein air.



Cet événement visait avant tout à créer des liens entre les responsables d'IME et les clubs locaux, afin d'encourager et de simplifier l'inclusion des jeunes sportifs en situation de handicap. Pour l'organisation de cette journée, mobilisation de plusieurs membres du Comité de Direction et de tout le personnel.

<p><b>Nombre d'équipes présentes : 12.</b>                      IME Bel Air (Le Perreux-sur-Marne) : 2 équipes.                      SIPRO Seguin (Kremlin-Bicêtre) : 2 équipes.                      IMPRO Guilbot (L'Haÿ-les-Roses) : 2 équipes.                      ARERAM J.L Calvino (St-Maur-des-Fossés) : 2 équipes                      DITEP Clos Levallois (Vauréal) : 2 équipes.                      IMPRO R. Lecherbonnier (Massy-Palaiseau) : 1 équipe.                      IME F. Leloup (Créteil) : 1 équipe.</p>	<p>➤ <b>Nombre de personnes : 130</b> (joueurs + référents).                      ➤ <b>Nombre de bénévoles et salariés : 17</b> (District + Ligue du sport Adapté).                      ➤ <b>Nombre d'arbitres : 5.</b>                      ➤ <b>Nombre total de personnes : +/- 160.</b></p>
---	---

**Clubs :** CA de l'Haÿ-les-Roses 94 Futsal & US Créteil Lusitanos. & VGA St-Maur & Villejuif US & FC Bry  
 (l'IME s'est désistée à la dernière minute mais le référent club était bien présent).

### Ateliers du tournoi :

- Quizz spécial « Équipe de France » = 1 gagnant par IME.
- Le double-huit (atelier technique) = 1 gagnant par IME.
  - Footgolf = atelier libre accès (pas de récompense).

### Matches :

- Durée des rencontres : 8 minutes.

### Goodies :

- 2 poules de 6.
- Format : 4 premiers en "Ligue des Champions", les 2 derniers "Ligue Europa".
- 5 vs 5 (1 gardien, 4 joueurs de champ).
- Nombre maximum de joueurs par équipe : 9.

- Mini-Maquette du Stade de France pour les gagnants du Quizz.
- Ballon Nike (Taille 5) pour les gagnants du double-huit.
- 1 médaille par joueur.

## SERVICES CIVIQUES – Agrément

### Intervention de M. Patrick DARDENNES :

L'agrément du District du Val de Marne est valable jusqu'à juin 2028, soit pour les deux prochaines saisons : Pour 94 volontaires par saison.

### Points sur les formations PSC1 qui se sont déroulées de façon dynamique :

9 Clubs seront débités pour les formations, les volontaires ayant été absents (excusés)

Décision à prendre concernant **4 Volontaires absents**

**1** Arrêt de contrat

**3** Candidats doivent passer le PSC1 en session libre avant fin mai 2026 et nous adresser au plus vite la validation, faute de quoi le district sera contraint d'appliquer la convention tripartite ayant pour conséquence : « **aucune attribution de service civique pour la saison 26/27** ».

## GROUPE DE TRAVAIL SECURISATION

### Intervention de M. Henri BAQUE :

Le Groupe de travail va continuer à étudier les remontées des diverses Commissions et des rencontres à enjeux qui seront transmises à la CDPME pour dispositif à adapter selon le cas.

3 Réunions se sont déjà déroulées : Objectif faire un point sur les matchs à venir et à surveiller.

## SEMINAIRES PRESIDENTS-ES

**Date retenue : SAMEDI 25 AVRIL 2026**

Le Président informe qu'au cours du Collège des Présidents-es du 24 Mars 2026, les représentants des clubs présents ont validé les points proposés par le Comité de Direction. Un ou deux autres points vont être rajoutés.

- **Maître Lionel PARIENTE** : Intervention juridique, emploi, contrats (1H30)
- **Docteur Nasser ALBACHAR** : Sujet à confirmer (45 min).
- 

### Pour action :

 *Préparer le déroulement définitif de la journée (intervenants et logistique), envoyer les invitations aux clubs.*

## COLLEGE DES PRESIDENTS-ES DU 24 MARS 2026

Intervention du Président, Denis TURCK

Retour sur le Collège des Présidents de clubs du District du Val-de-Marne de Football qui s'est déroulé le mardi 24 mars 2026 à 19h00.

Très bonne implication des Présidents présents (*11 clubs sur 13 invités*), de bons échanges.

## FINALES DES COUPES DU VAL DE MARNE

**Week-End : 13 et 14 juin 2026.**

Accord pour le prêt des installations de la Ville de Bonneuil sur Marne, le Comité du 18 février 2026 a validé le lieu et les dates.

### **Pour les FINALES FUTSAL**

#### **Seniors Futsal :**

- ✚ Accord du Club de B2M Futsal pour accueillir la rencontre le jeudi 04 juin 2026 à 20h00 au GYMNASSE CENTRE DU BORD DE MARNE au Perreux sur Marne.



#### **FUTAL JEUNES :**

- ✚ Recherche de site pour le mercredi 03 juin 2026 (*Demande faite à Champigny, pas de retour à ce jour*)

#### **Pour Action :**

- ✚ *Faire les affiches*
- ✚ *Commander les Coupes et Médailles*
- ✚ *Faire appel auprès des Commissaires pour ces journées*

## **GIRLY CUP DU 20 MAI 2026**

Intervention d'Estelle BATHENAY qui apporte les précisions suivantes concernant l'avancement des projets en cours :



Inscription à ce jour : 19 Collèges en Minimes et 19 en Benjamines, mais afin d'assurer une bonne organisation, il est décidé que le Tournoi se déroulera uniquement avec :

#### **♣ 10 Equipes minimes et 10 Équipes benjamines ♣**

Pour donner suite au désistement de l'association initialement prévue qui devait animer un atelier, une zone d'animation en accès libre sera aménagée (**incluant bâches techniques, cibles, etc.**).

Un débat s'est engagé sur les Arbitres UNSS, qui seront encadrés par 2 Arbitres expérimentés. Un point de vigilance a toutefois été soulevé concernant le déplacement des jeunes arbitres dans l'éventualité où leur établissement scolaire ne participerait pas au tournoi.

#### **Pour action :**

- ✚ *Faire une réunion avec les membres de l'organisation*
- ✚ *Arbitres : voir avec la CDA pour les désignations à titre gracieux, plus arbitres UNSS*
- ✚ *Parc du Tremblay : voir pour le matériel nécessaire (Table de marque, barnum, etc...)*
- ✚ *Equipe Technique : préparation du matériel (Ballons, Chasubles, etc...)*
- ✚ *Repas et goûters : Voir les quantités et qui gère, des membres du Comité de Direction seront également présents*

## **REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL REVISIONS DES REGLEMENTS**

En vue de la révision des Règlements du District, le groupe de travail se réunira au District : **MARDI 16 JUIN 2026 à 10H00.**

**Groupe de travail :** Mmes Estelle BATHENAY, POLICON Marie-Thérèse, FERREIRA Lili, MM. Henri BAQUE, Patrick DARDENNES, Régis ETIENNE, Jean-Pierre MAGGI, Jean-Jacques FOPPIANI, Jean-Pierre LACHASSAGNE



#### **Pour action :**

**Préparer tous les règlements du District à revoir Adresser la convocation au groupe de travail**

## **COURRIERS: FFF / LFA / LPIFF / DIVERS**

## FFF

05/03/26 = Lettre du Président de la FFF Philippe DIALLO, relative aux licences des mineurs non accompagnés.

## LPIFF

10/02/26 = Formation « Tout Terrain – du 14/03/26

11/03/26 = Phase Régionale Futnet du 28/03/26 - Réunion d'info en Visio le 18/03/26

10/02/26 = Formation « Tous Terrains » - samedi 14 mars 2026 : Inscription de 3 membres du Comité de Direction (Bruno FOLTIER, Henri BAQUE et Jean-Pierre LACHASSAGNE, mais qui n'ont pas pu y assister) – *A suivre pour les réinscrire pour la nouvelle date proposée par le LPIFF*

## PROPOSITION DE NOUVELLES SANCTIONS POUR FRAUDE

Proposition de la Commission de Discipline, présentation M. Henri BAQUE :

### 1- FRAUDE AVÉRÉE

### 2- TENTATIVE DE FRAUDE

- Facteurs aggravants et sanctions disciplinaires et financières

La Proposition complète a été déposée dans le DRIVE. Les membres sont invités à en prendre connaissance et la proposition de validation sera faite au prochain Comité de Direction.

## POINT « RSO »

Intervention de Henri BAQUE, qui indique que les prochains objectifs sont de travailler sur les points suivants :

- 📢 Communication
- 📢 Incivilités

## TOURNOI E-FOOT 2026

Le District du Val de Marne a fait une phase départementale pour définir deux vainqueurs à présenter EN phase Régionale, pour ensuite pouvoir prétendre à une qualification au niveau national pour :

### E-COUPEDFRANCE

Voici le classement des 1/4 de Finales Départementales :

1. Bilal - [@cnoues](#)
2. Maké - [@es\\_villiersfootball](#)
3. Pascal - [@bannzanmi98](#)
4. Karim - [@elanchevillylarue94](#)

Félicitations à tous ! Et bonne chance aux deux représentants du District du Val de Marne en phase Régionale à la LPIFF : 🎮 BILAL et 🎮 MAKE

## WEEK-END A CLAIREFONTAINE

Le Week-End des Bénévoles à Clairefontaine des 14 et 15 mars 2026 organisé par le FFF, sur la base d'un appel à candidatures, 2 personnes par clubs.

Les clubs ayant répondu et participé : [VITRY CA & MAROLLES FC & STMAURICE AJ](#)

### Timing du week-end

Samedi 14 mars 2026	Dimanche 15 Mars 2026
14h00 = Arrivée à Clairefontaine + Café de bienvenue	08h/09h = Petit Déjeuner
14h30 = Présentation du programme auditorium	09h30/11h30 : Réunion Auditorium + débat
14h45 à 15h00 = Récupération des chambres individuelles	11h30 = Départ de Clairefontaine
15h15 à 19h00 = Visite du centre et activité	
20h00 = Dîner gastronomique	

Intervention de M. Jean-Jacques FOPPIANI : Satisfaction générale des membres du club. La découverte de Clairefontaine a été une véritable réussite et une révélation pour les participants.

## TOUR DE TABLE

Le Président revient sur les appels à projet de la LPIFF, le district va faire une proposition sur les points suivants

- ✚ Développement du Football d'Animation
- ✚ Label départemental Club citoyen
- ✚ Recrutement et Fidélisation des Arbitres et Délégués Officiels

### M. Jean-Pierre MAGGI :

- ✚ Quel est l'impact de la libération des arbitres de Seniors D1 (samedi soir) sur le taux de couverture des rencontres d'U18 D2 le dimanche ?

*M. Brahim EL HOR a précisé que l'impact de cette mesure reste limité : avec seulement quatre matchs le samedi soir, les arbitres récupérés ne correspondant pas forcément aux besoins réels du dimanche. Entre les contraintes et les nombreuses demandes la LPIFF de couverture de rencontres régionales, le compte n'y est pas. Une réflexion plus globale sur la gestion des U18 D2 est en cours pour la rentrée prochaine.*

- ✚ Coupes : Evocation dans les 15 jours, pas d'utilité

*Le sujet sera à aborder lors de la réunion de la révision des règlements.*

### M. Patrick DARDENNES :

- ✚ Indique le montant des amendes du foot d'animation et précise que 5 clubs représentent à eux seuls 50 % du total

### M. Jean-Jacques FOPPIANI :

- ✚ Alerte sur des Incidents récurrents causés par certains supporters saint-mauriens lors des matchs à Bonneuil.

## PROCHAIN COMITE DE DIRECTION LE 20 MAI 2026

Le Président du District,  
**M. Denis TURCK**

Le Secrétaire Général,  
**M. Bruno FOLTIER**

# COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS CHAMPIONNATS & COUPES



Réunion du Mardi 14 avril 2026

Présents : MME POLICON, MM. BOUSSARD, ARNAUD, CHAMPION.

## AVIS AUX CLUBS + COURRIERS DIVERS

Afin de pouvoir traiter au mieux vos mails, nous vous remercions de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match.

### Rappel Article 23.6 du RSG du District

**23.6** - Si le forfait général, ou la mise hors compétition intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés.

Toutefois, le point de pénalité tel que prévu à l'article 14.1 du présent règlement contre cette équipe forfait général, mise hors compétition ou déclassée pour fraude avant les trois dernières rencontres reste acquis. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité.

### Rappel Article 10.3 du RSG du District

« Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat, le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat FUTSAL), à l'heure officielle, hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison. »

### Rappel Article 5 du RSG du District

Les clubs encore qualifiés pour la Coupe de France ou la Coupe de Paris IDF doivent présenter une équipe inférieure de la catégorie, disponible, sous peine de match perdu, afin de participer à la Coupe du Val de Marne à la date prévue.

### Rappel : Extrait Annexe Financier du District

Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans les 3 dernières journées de Championnat : **Amende 100.00 euros**

## Article 11 - Les Obligations

### 11.1 - Les équipes obligatoires pour les compétitions seniors du dimanche après-midi sont les suivantes :

#### **D1**

##### ➤ SENIORS :

Une deuxième équipe Senior disputant un championnat national, régional ou départemental qui s'inscrit dans la pyramide des compétitions masculines menant au plus haut niveau professionnel du football libre.

##### ➤ JEUNES FOOTBALL A 11 :

3 équipes de jeunes de football à 11 dans les championnats nationaux, régionaux ou départementaux.

Etant précisé que ces 3 équipes doivent être :

- De catégories différentes et prises parmi les U14, U15, U16, U17, U18, U19 et U20,
- **Ne peuvent être des équipes féminines.**
- FOOT A EFFECTIF REDUIT :
- 2 équipes dans les criteriums régionaux ou départementaux (U11, U12 ou U13),
- Obligation pour ces 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football jusqu'à leur terme.
- Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines.

#### **D2**

##### ➤ SENIORS :

- 2 équipes

##### ➤ JEUNES :

- 3 Équipes de jeunes dont 2 parmi (U14, U15, U16, U18)
- Ou bien une équipe U20
- Ou une équipe féminine U15F à 11.
- Ou U18F à 11 qui peut remplacer la 3<sup>ème</sup> équipe de jeunes.
- Foot à effectif réduit :
- 2 équipes (de U8 à U13)
- Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines
- Obligation pour les 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football.

**Attention les clubs accédant à la D2 sont tenus de respecter toutes les obligations ci-dessus dès la 1<sup>ère</sup> saison.**

- **D3**
- SENIORS :
- 1 équipe
- Après deux saisons dans cette division, obligation d'une équipe de jeunes – Filles ou Garçons de U8 à U20.

- **D4**
- SENIORS :
- 1 équipe
- Pas d'obligation.

**11.2** - Le club dont le niveau d'une de ses équipes entraîne des obligations en termes d'équipes obligatoires est l'équipe seniors du dimanche après-midi qui évolue dans la plus haute division ligue ou district.  
Un contrôle à posteriori du respect de ces obligations sera effectué par la commission départementale des compétitions.

**11.2.1 – Contrôle et suivi des obligations**

- Le District du Val de Marne fera, jusqu'au 15 octobre de la saison en cours, un rappel non nominatif lors de chaque parution du journal électronique afin de sensibiliser les clubs.
- Le 15 novembre de la saison en cours, le district du Val de Marne fera un rappel aux clubs en infraction avec mise en demeure de régulariser leur situation avant le début des championnats.
- Le 15 décembre de la saison en cours, le District du Val de Marne établira la liste des clubs en infraction par rapport aux obligations reprises à l'article 11.1 du présent RSG.  
Les clubs en infraction se verront sanctionnés en application de l'article 11.2.2 du présent RSG.

**11.2.2 – Sanctions**

En cas de non-respect de l'une des obligations définies à l'article 11.1 du présent règlement, les sanctions suivantes seront appliquées :

- Pour la 1<sup>ère</sup> saison d'infraction :
- Retrait de 4 points, par obligation non respectée, au classement de l'équipe senior du club qui entraîne les obligations et interdiction de monter à ladite équipe seniors ;
- Pour la 2<sup>ème</sup> année d'infraction et au-delà :
- L'équipe seniors du club qui entraîne les obligations est classée dernière de son groupe et rétrogradée en division immédiatement inférieure la saison suivante ; **l'équipe mise hors compétition en cours de saison a la possibilité de disputer des rencontres amicales contre les autres équipes de son groupe initialement désignées dans le calendrier de la compétition sous réserve de l'accord de celle-ci et du Comité de Direction du District du Val de Marne du Football. (Hormis déclassement pour fraude).**
- Cette rétrogradation administrative n'étant pas cumulable avec une éventuelle rétrogradation sportive.
- Lorsqu'un club a régularisé sa situation pour la saison "N", la sanction s'applique au niveau de la 1<sup>ère</sup> saison d'infraction en cas de nouvelle infraction pour la saison N+1 ;

**Vérification des obligations**

Séniors D1 : tous les clubs en règle

Séniors D2.A - FC MOLDAVIE

-Obligation de 3 équipes de jeunes U14 – U15 – U16 – U18, club en entente avec FC CHENNEVIERES mais obligation d'avoir 5 licenciés

dans chaque catégorie d'âge. : FC MOLDAVIE n'a aucun licencié dans ces catégories d'âge.

-Obligation de 2 équipes de football à effectif réduit – Pas d'équipe.

**Le club FC MOLDAVIE sera sanctionné en fin de saison de 4 points en moins par équipe manquante soit un total de 20 points.**

Séniors D2.B – Tous les clubs en règle

Séniors D3.A – ZENAGA : pas d'obligations

CAUDACIENNE : en règle

PHARE ZARZISSIEN : pas d'obligation

FC ST MANDE : en règle

Séniors D3.B – BANZAMNI : pas d'obligations

MAROLLES FC : pas d'obligations

VAL DE FONTENAY, PORTUGAIS CHAMPIGNY et ORLY AVS : en règle

## TERRAINS SUSPENDUS

### **RAPPEL - 551086 – AVENIR SPORTIF ORLY Séniors D3.B – TERRAINS SUSPENDUS**

**54226749 – AVENIR SPORTIF ORLY / US IVRY FOOTBALL Seniors D3.B du 03/05/26**

**La Commission rappelle que les clubs doivent communiquer au District du val de Marne le terrain de repli où doivent se dérouler les rencontres et fournir l'autorisation du gestionnaire du terrain + accord du club adverse + accord de la CDPME**

## FERMETURE DES TERRAINS PARCS INTERDEPARTEMENTAUX

**Les installations du Parc de CHOISY et du Parc du TREMBLAY seront fermées, merci aux clubs utilisant ses installations de prendre leurs dispositions :**

- Les 1 - 8 et 14 mai 2026

# DEPARTEMENTALE « SENIORS »

## SENIORS

### 53444460 - CA VITRY 2 / FC MAISONS ALFORT 2 Séniors D1 du 18/04/2026

Terrain indisponible le 18/04/2026 (attestation de la Mairie)

*La commission fixe la rencontre au dimanche 19 avril 2026 à 13h30 (terrain disponible).*

### 54693121 - INVICTA / USJTO UKRAINE Séniors D4.A du 12/04/2026

Match non joué.

*Cette rencontre est remise au 19 avril 2026 (accord des deux clubs).*

### 54693119 - VILLENEUVE AFC / CHEVILLY LARUE 3 Séniors D4.A du 12/04/2026

Lecture de la feuille de match.

*1<sup>er</sup> forfait non avisé de Chevilly LARUE 3.*

### 54226807 – ORMESSON US 2 / LIMEIL AJ 2 Seniors D3.B du 17/05/26

Courrier d'Ormesson US du 15/04/26. (Changement d'heure -1h).

*Match à 15h00.* Prévenir vos adversaires.

### 53445579 – ORMESSON US 1 / ARCUEIL COM Seniors D2.B du 10/05/26

Courrier d'Ormesson US du 15/04/26. (Changement d'heure -1h).

*Match à 15h00.* Prévenir vos adversaires.

## COUPE SENIORS

### CALENDRIER

<b>¼ FINALE :</b> 03 MAI 2026	<b>½ FINALE :</b> 31 MAI 2026	<b>FINALE</b> <b>13 juin 2026</b>
----------------------------------	----------------------------------	--------------------------------------

Désignation des matchs comptant pour les 1/4 qui auront lieu le 03 MAI 2026 à 15h sur le terrain du 1er nommé. Les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub. VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB.

**3 arbitres officiels seront désignés sur chaque rencontre. Les arbitres sont à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.**

*EXEMPT : NEANT*

## COUPE SENIORS AMITIE

### CALENDRIER

<b>¼ FINALE :</b> 03 MAI 2026	<b>½ FINALE :</b> 31 MAI 2026	<b>FINALE</b> <b>14 JUIN 2026</b>
----------------------------------	----------------------------------	--------------------------------------

Désignation des matchs comptant pour les 1/4 qui auront lieu le 03 MAI 2026 à 15h sur le terrain du 1er nommé. Les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub. VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB.

**3 arbitres officiels seront désignés sur chaque rencontre. Les arbitres sont à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.**

*EXEMPT : NEANT*

## COUPE ENTREPRISE

### CALENDRIER

<b>¼ FINALE :</b> 02 MAI 2026	<b>½ FINALE :</b> 30 MAI 2026	<b>FINALE</b> <b>13 JUIN 2026</b>
----------------------------------	----------------------------------	--------------------------------------

### **Match remis du 1<sup>er</sup> tour**

### 55525485 - APSAP VILLE DE PARIS 2 / APSAP EMILE ROUX du 04/04/26

*Accord des deux clubs et de la commission du 13/04/26- Ce match se jouera le 15 avril à 20h30 à Limeil Bévannes.*

Tirage au sort des ¼ de finale à jouer le 02/05/2026 sur le terrain des clubs 1ers nommés. Les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date après accord via footclub.

**3 arbitres officiels à la charge du club recevant seront désignés pour chacune de ces rencontres.**

## CDM

### INFO CLUB

Le calendrier de cette compétition est très resserré en raison du nombre élevé d'équipes, les matchs reportés de championnat seront éventuellement joués en semaine tout comme les rencontres de Coupe du Val de Marne.

### 54536142 - VINCENNOIS SP / MACCABI CRETEIL CDM D1 du 04/01/26

Accord des deux clubs et de la commission du 10/04/26.

**Ce match se jouera le 21 avril 2026 à 21h Stade Duvauchelle à Créteil**

## COUPE CDM

### CALENDRIER

½ FINALE : 31 MAI 2026	FINALE 14 JUIN 2026
---------------------------	------------------------

Désignation des matchs comptant pour les 1/4 qui auront lieu le 05 AVRIL 2026 à 9h30 sur le terrain du 1er nommé. Les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub. VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB.

**1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.**

**EXEMPT : NEANT**

### ½ FINALES

-SUPREMES BELIERS OU LUSITANOS ST MAUR / FC MOLDAVIE

-FC COMORES OU MENUIBLANC / US VILLEJUIF

## ANCIENS

### 54850690 – FC MANDRES PERIGNY / ELEPHANTS DE COTE D'IVOIRE Anciens D3.C non joué le 8/2/2026

**La commission fixe la rencontre au 19 avril 2026**

### 54850708 – MELTING SPORTS / ELEPHANTS DE COTE D'IVOIRE Anciens D3.C du 12/04/2026

Courrier des deux clubs du 10/04/26 - Match non joué – terrain indisponible

**Ce match est fixé au 26 avril 2026**

### 54850706 GENTILLY FC / AJ LIMEIL BREVANNES D3C du 12/04/2026

Courriers et accords des 2 clubs (viafootclubs) du 10/01/26- Match non joué – terrain indisponible

**Ce match est fixé au 19 avril 2026**

## COUPE ANCIENS

### CALENDRIER

¼ FINALE 3 MAI 2026	½ FINALE 31 MAI 2026	FINALE 14 JUIN 2026
------------------------	-------------------------	------------------------

Désignation des matchs comptant pour les ¼ de finale qui auront lieu le 3 MAI L 2026 à 9h30 sur le terrain du 1er nommé. Les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via foot club. VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB.

**1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.**

### N°55571222 - ORLY AC 12/ AC CRETEIL 11 Coupe VDM Anciens du 05/04/2026

Dossier en retour de la Commission Statuts et Règlements du 13/04/26.

**Mach perdu à Orly AC 12 – Créteil AC qualifié pour la suite de la compétition.**

**Prochain match le 03/05/2026 = CRETEIL AC / VGA ST MAUR**

## ANCIENS +45 ans

### 53497614 - FC BRY /AS ARRIGHI + 45ans poule B du 15/03/2025

Match non joué.

Cette rencontre ne peut se jouer le 3/05/2026, FC Bry jouant en coupe du Val de Marne.

**La commission demande aux deux clubs de lui proposer une date pour disputer cette rencontre.**

### 53497478 - FC NOGENT / FC MAISONS ALFORT +45 ans du 19/04/2026

Accord des deux clubs et de la commission.

**Ce match se jouera le 31/05/2026 à 9h30.**

## COUPE +45 ans

### CALENDRIER

½ FINALE : 03 MAI 2026	½ FINALE : 31 MAI 2026	FINALE 14 JUIN 2026
---------------------------	---------------------------	------------------------

Tirage au sort des ¼ de finale qui auront lieu le 3 mai à 9h30 sur le terrain du club 1<sup>er</sup> nommé. Les clubs ont la possibilité de jouer avant la date fixée, si accord via Footclub. Voir le tirage au sort sur le site internet du District ou footclub.  
1 arbitre officiel à la charge du club recevant sera désigné pour chacune de ces rencontres.

## ANCIENS +55 ans

**53497863 - LIMEIL BREVANNES / PARIS FC +55 ans du 12/04/2026**

Accord des deux club (viafootclub) du 08/04/26 – *ce match se jouera le 7/06/2026*

## FEMINIENES

La commission rappelle aux clubs participants que l'utilisation de la FMI est obligatoire.

Les matchs de critérium U11F et U13F et U15F non joués le 4 , 11 et 18 avril pourront se jouer après accord entre les deux clubs.

En l'absence, ils seront neutralisés.

## COUPE SENIORS FEMININE

Séniors

### CALENDRIER

½ FINALE 30 MAI 2026	FINALE 13 JUIN 2026
-------------------------	------------------------

### ½ FINALES

N°55612557 - US CRETEIL /VGA ST MAUR

N°55612558 - FC MAISONS ALFORT / AFC VILLENEUVE ST GEORGES

## COUPE U18 FEMININE à 11

U18 (à 11) 20 équipes engagées

### CALENDRIER

½ FINALE 30 MAI 2026	FINALE 13 JUIN 2026
-------------------------	------------------------

**5590754 - VGA ST MAUR 1/ VGA ST MAUR 2 Coupe VDM Seniors F du 04/04/26**

*Ce match se jouera le 16 avril à 20h, Stade Chéron à Saint Maur*

**55588145 - US CRETEIL / ECOLE PLESSEENE Coupe VDM Seniors F du 15/04/26**

*Forfait avisé de Ecole Plesséenne – US Créteil qualifié pour la suite de la compétition.*

### ½ FINALE

ES VITRY /US CRETEIL

US FONTENAY / VGA ST MAUR 1 ou VGA ST MAUR 2

## COUPE FEMININE U15 à 8

U15 (à 8) 25 équipes engagées

### CALENDRIER

½ FINALE 30 MAI 2026	FINALE 13 JUIN 2026
-------------------------	------------------------

### ½ FINALES

N°55612742 - VGA ST MAUR / US CRETEIL LUSITANOS

N°55612743 -THIAIS FFC / RC JOINVILLE

## COUPE VDM FUTSAL U13 F

### Tour qualificatif du dimanche 8 mars 2026 de la Coupe Du Val de Marne FUTSAL U13 F

La Commission remercie la ville de Champigny sur Marne pour la mise à disposition du Gymnase, et le club des Portugais de Champigny pour leur accueil.

**Clubs qualifiés :** VGA ST MAUR, US CRETEIL, VILLENEUVE AFC et FC THIAIS.

**Clubs absents amende de 30€ :** ES VITRY 1, ES VITRY 2 et CHEVILLY LARUE ELAN.

## DEPARTEMENTALE « JEUNES »

### U20

### COUPE U20

#### CALENDRIER

<b>¼ FINALE :</b> 03 MAI 2026	<b>¼ FINALE</b> 31 MAI 2026	<b>FINALE</b> 14 JUIN 2026
----------------------------------	--------------------------------	-------------------------------

Tirage au sort des ¼ de finale à jouer le mai 2026, à 13H, sur le terrain du club 1<sup>er</sup> nommé. Les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date, après accord via footclub.

3 arbitres officiels à la charge du club recevant seront désignés pour chacune de ces rencontres.

Voir le tirage au sort sur le site internet du District.

### U18

#### **53478344 - VILLENEUVE AFC / US IVRY U18 D1 du 12/04/2026**

Courrier des 2 clubs du 10/04/26. Match non joué – terrain indisponible (plusieurs matchs).

*Ce match est remis au 03/05/2026*

#### **53478435 - FC CHAMPIGNY / US VILLENEUVE ABLON U18 D2.A d 12/04/2026**

Lecture de la feuille de match - Match non joué Equipe US Villeneuve Ablon incomplète.

*1<sup>er</sup> forfait de US Villeneuve Ablon.*

#### **55118168 - CA HAY LES ROSES / SFC CANNAVEROIS U18 D3 du 12/04/2026**

Lecture de la feuille de match.

*1<sup>er</sup> forfait de SFC Cannaverois.*

### COUPE U18

#### CALENDRIER

<b>¼ FINALE</b> 03 MAI 2026	<b>¼ FINALE</b> 31 MAI 2026	<b>FINALE</b> 14 JUIN 2026
--------------------------------	--------------------------------	-------------------------------

Tirage au sort des ¼ de finale à jouer le 3 mai 2026, à 13h, sur le terrain du club 1<sup>er</sup> nommé. Les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date, après accord sur footclub.

3 arbitres à la charge du club recevant seront désignés pour chacune de ces rencontres

Voir le tirage au sort sur le site du District.

### U16

#### **54227322 - US FONTENAY 2 / US IVRY U16 D1 du 12/04/2026**

Match non joué – terrain indisponible.

*Ce match est remis au 26/04/2026 US Fontenay jouant en Coupe du Marne.*

#### **54227320 - CAP CHARENTON / AS CHOISY LE ROI U16 D1 du 12/04/2026**

Match non joué, l'équipe de Choisy s'étant présentée en retard.

*La commission donne perdu à AS Choisy le Roi pour non présence.*

### **53477566 – FR LE PERREUX / ENT . SANTENY MANDRES U16 D2.A du 19/04/26**

Courrier de FR LE PERREUX du 15/04/26. (Changement d'heure -1h).

**Match à 12h00.** Prévenir vos adversaires.

### **53477659 - RC JOINVILLE 3 / VILLENEUVE AFC U16 D2.B du 05/04/2026**

Lecture de la feuille de match.

**1<sup>er</sup> forfait de Villeneuve AFC**

### **54227538 - FC BRY / CRETEIL AC U16 D3.B du 12/04/2026**

Lecture de la feuille de match.

**1<sup>er</sup> forfait de AC Créteil**

### **53478075 - VAL DE FONTENAY / US RUNGIS U16D3.C du 12/04/2026**

Lecture de la feuille de match.

**1<sup>er</sup> forfait de US Rungis 2.**

## **COUPE U16 VDM**

### **CALENDRIER**

<b>¼ FINALE</b> 03 MAI 2026	<b>½ FINALE</b> 31 MAI 2026	<b>FINALE</b> 14 JUIN 2026
--------------------------------	--------------------------------	-------------------------------

Tirage au sort des ¼ de finale à jouer le 3 mai 2026 à 13h, sur le terrain du club 1<sup>er</sup> nommé. Les clubs ont la possibilité de jouer avant la date, après accord via footclub.

3 arbitres à la charge du club recevant seront désignés pour chacune de ces rencontres.

Voir le tirage au sort sur le site internet.

## **COUPE U16 AMITIE**

### **CALENDRIER**

<b>¼ FINALE</b> 03 MAI 2026	<b>½ FINALE</b> 31 MAI 2026	<b>FINALE</b> 14 JUIN 2026
--------------------------------	--------------------------------	-------------------------------

Tirage au sort des ¼ de finale à jouer le 3 mai à 13h, sur le terrain du club 1<sup>er</sup> nommé. Les clubs ont la possibilité de jouer avant la date, après accord via Footclub.

Un arbitre officiel sera désigné à la charge du club recevant sera désigné pour chacune de de ces rencontres

Voir le tirage au sort sur le site internet

## **U15**

### **54808686 - US VILLEJUIF 2 / US VILLENEUVE ABLON D2 du 11/04/2026**

Lecture de la feuille de match.

**2<sup>ème</sup> forfait de US Villeneuve Ablon.**

## **COUPE U15**

### **CALENDRIER**

<b>¼ FINALE</b> 02 MAI 2026	<b>½ FINALE</b> 30 MAI 2026	<b>FINALE</b> A DETERMINER
--------------------------------	--------------------------------	-------------------------------

Désignation des matchs comptant pour les 1/4 qui auront lieu le 02 MAI 2026 à 14h sur le terrain du 1er nommé. Les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub. VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB.

**1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.**

**EXEMPT : NEANT**

## **U14**

### **Calendrier U14 2ème phase**

L'établissement de ce calendrier a été rendu difficile par les différences du nombre d'équipes des différents niveaux (14-12-10-8), certaines alternances n'ont pu être intégralement respectées. Aussi la Commission invite les clubs rencontrant des difficultés à demander :

- **Une inversion des rencontres (avec accord de l'adversaire)**
- **Un changement de date accepté sans accord de l'adversaire**
- **Un changement d'horaire accepté sans accord de l'adversaire.**

### 55485485 - CO CACHAN / AS VAL DE FONTENAY U14 D2.B du 11/04/2026

Lecture de la feuille de match.

**1<sup>er</sup> forfait de AS Val de Fontenay.**

### 55442406 - CO VINCENNES / ENTENTE CA VITRY – BZ98 U14 D4 du 11/04/2026

Lecture de la feuille de match.

**1<sup>er</sup> forfait d'Entente CA Vitry – BZ 98.**

## COUPE U14 VDM

### CALENDRIER

<b>¼ FINALE</b> 02 MAI 2026	<b>½ FINALE</b> 30 MAI 2026	<b>FINALE</b> A DETERMINER
--------------------------------	--------------------------------	-------------------------------

Désignation des matchs comptant pour les 1/4 qui auront lieu le 02 MAI 2026 à 16h sur le terrain du 1er nommé. Les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub. VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB.

**1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.**

**EXEMPT : NEANT**

## COUPE U14 AMITIE

### CALENDRIER

<b>¼ FINALE</b> 02 MAI 2026	<b>½ FINALE</b> 30 MAI 2026	<b>FINALE</b> A DETERMINER
--------------------------------	--------------------------------	-------------------------------

Désignation des matchs comptant pour les 1/4 qui auront lieu le 02 MAI 2026 à 16h sur le terrain du 1er nommé. Les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub. VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB.

**1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.**

**EXEMPT : NEANT**

### 55604216 - US CRETEIL 6 / US CRETEIL 2 Coupe Amitié U14 du 02/05/2025

Courriers & accords des 2 clubs (via Footclubs) du 08/04/26.

**Ce match se jouera le 18/04/2026 à 12h00.**

# COMMISSION FOOTBALL A EFFECTIF REDUIT (F.E.R).

## Réunion du lundi 13 avril 2026



**Présents** : Mme NAZICAL Marie-Ange et MM. DAHMOUNI Said, FETOUS Lakhdar, MONNEY Valery, MOUSTAMID Abdou,

**Absents excusés** : Mmes URREGO Mariza et RANSOU Virginie et MM. BARATTERO Alexis, DARDENNES Patrick, GOURDOU Jean-Philippe, LOPES Paulo, NOYON Joel, TAFININE Driss.

**Ouverture de la Commission : Monsieur Le Président de la Commission, Georges GRESSIEN.**

## ADMINISTRATIF

### ENVOI DE COURRIERS

#### La Commission rappelle :

**Que la F.M.I doit être préparée** = La veille des rencontres sous peine de sanctions.

**Afin que les dossiers soient traités**, il est impératif de suivre les directives du District du VDM de FOOTBALL :

D'indiquer sur tous vos **courriers ou courriels officiels** :

- Le nom du club
- L'objet de votre demande et les références des rencontres : (Catégorie U6 à U13 - Groupe - Poule - Date de la rencontre et **n° de match pour les critères**).

Attention : **1 seul courrier ou un mail** pour chaque sujet à traiter.

**Pour toute correspondance avec la Commission du Football à Effectif Réduit du District VDM, veuillez adresser un courriel à : [cfaer94@gmail.com](mailto:cfaer94@gmail.com)**

*NB : Seuls les mails provenant des messageries officielles des clubs seront traités par le District du Val-de-Marne de Football*

**Si vous n'avez pas utilisé l'application GFER 94, à la suite d'un problème technique**, les comptes-rendus des Plateau des U7/U9, Critériums U11/U13, Challenge U11 ou Festival U13 sont à envoyer uniquement par Courrier postal : District du Val-De-Marne De Football :

**131, Boulevard Des Alliés - 94500 CHAMPIGNY/MARNE.**

**Si vous avez utilisé l'application GFER 94 et rencontrez des difficultés pour envoyer votre compte rendu à la suite d'un problème de réseaux :**

- 1- Récupérez le fichier *PDF* créé sur le téléphone de l'éducateur (Plateau U7.pdf ou Plateau U9.pdf, EngagementsCriteriumU11.pdf, EngagementsCriteriumU13.pdf, FeuilleEngagementU11.pdf, FeuilleEngagementU13.pdf, FeuillematchU11.pdf, FeuillematchU13.pdf, FeuilleResultatU11.pdf, FeuilleResultatU13.pdf) :
  - a. Androïde : sur Download.
  - b. iPhone : dans Mes Documents.
- 2- Transférez ce fichier à [cfaer94@gmail.com](mailto:cfaer94@gmail.com).

## SAISON 2025/2026 - ANNEXE FINANCIERE

Absence non-justifiée à une convocation,	<b>100,00 €</b>
Absence aux réunions annuelles et journées de rentrée école de FOOT,	<b>100,00 €</b>
Disqualification : 1er Tour : Festival U13, Coupes VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.) et Challenge Régional U11,	<b>50,00 €</b>
Disqualification : 2ème Tour Challenge REGIONAL U11, Festival U13 et Coupes VDM FUTSAL,	<b>100,00 €</b>
Disqualification Finale Challenge REGIONAL U11, Festival U13 et Coupes VDM FUTSAL,	<b>150,00 €</b>
Forfait non-avisé 1er Tour : Challenge Régional U11, Festival U13 et Challenge MERCIER - 2ème tour, 2ème Tour, Coupes VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.),	<b>40,00 €</b>
Forfait non-avisé 2ème tour Challenge Régional U11, Festival U13 et Challenge MERCIER - 2ème tour, 2ème Tour, Coupes VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.),	<b>70,00 €</b>
Forfait non-avisé Finale : Finale Challenge Régional U11, Festival U13 et coupes VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.),	<b>100,00 €</b>
U6/U7 et U8/U9 : Forfait ou absence (par équipe),	<b>40,00 €</b>
1er forfait - U11 / U13 (par équipe)	<b>40,00 €</b>
2ème forfait - U11 / U13 (par équipe),	<b>70,00 €</b>
3ème forfait - U11 / U13 (par équipe),	<b>100,00 €</b>
U6/U7 – U8/U9 Compte rendu non-fait sur GFER94 (par club d'accueil),	<b>50,00 €</b>
U6/U7 – U8/U9 Compte rendu non-fait sur GFER94 (par club visiteur),	<b>50,00 €</b>
Feuille d'engagement ou feuille de rencontre non-reçue U10/U11 ou U12/U13 (GFER94) ou feuille de rencontre Claude LACHICHE (F.M.I.),	<b>50,00 €</b>

### U6 - U7

#### **Courrier de ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL du 09/04/2026**

**Plateaux U7 du 11/04/2026 à ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL avec SANTENY SP.L.**

*Pris note des courriers des deux clubs, les plateaux U7/U9 sont neutralisés.*

### U10 - U11

#### **Courrier de FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE du 07/04/2026**

**FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE/UNION SOLIDAIRE DE JEUNES DE TOUTES ORIGINES Critérium**

**Départemental U11-5 du 11/04/2026** *Pris note de votre courrier.*

*La Commission vous rappelle que les rencontres officielles du foot d'animation sont prioritaires quelques que soient les raisons sauf les terrains fermés par arrêté municipal.*

*D'autre part, le calendrier a été publié suffisamment tôt pour que vous puissiez prendre vos précautions.*

*A titre tout à fait exceptionnel, les rencontres sont neutralisées, prévenez vos adversaires.*

*Les rencontres vont rester dans gfer94, car vu le nombre ; c'est trop long à corriger.*

*Nous vous rappelons enfin que tous les mails relatifs au football d'animation doivent être adressés l'adresse mail de la commission (cfaer94@gmail.com), cela a déjà été dit plusieurs fois aux réunions de début de saison où vous étiez représentés et aussi dans tous les PV, le risque est que vos mails ne soient pas traités.*

### U12 - U13

#### **Courrier de THIAIS F.C. du 03/04/2026**

**THIAIS F.C. / VILLEJUIF U.S. Critérium Départemental U13-6 du 21/03/2026**

*Pris note de votre réclamation pour la dire recevable.*

*L'amende est levée.*

#### **Courrier de VAL DE FONTENAY AS du 07/04/2026**

**AVENIR SPORTIF D'ORLY / VAL DE FONTENAY AS Critérium Départemental U13-3 du 11/04/2026**

*Pris note de votre courrier.*

*Les rencontres sont neutralisées.*

#### **Courrier de VILLENEUVE ABLON U.S. du 05/04/2026**

**VILLENEUVE ABLON U.S. / CRETEIL LUSITANOS F. US Critérium Départemental U13-2 du 11/04/2026**

*Pris note des courriers des deux clubs.*

*Accord des deux clubs, les rencontres sont reportées au 18/04/2026.*

#### **Courrier de MAROLLES F.C. du 09/04/2026**

**JOINVILLE R.C. / MAROLLES F.C. Critérium Départemental U13-5 du 11/04/2026**

*Pris note des courriers des deux clubs, les rencontres sont neutralisées.*

**CHALLENGE U11 : 3ème tour**  
**du SAMEDI 21/03/2026**

Les clubs qualifiés sont pour la finale départementale du CHALLENGE REGIONAL U11 sur les installations du FC ALFORTVILLE le 30/05/2026 :

POULES	CLUBS
2	Bonneuil sur marne C.S. 4
6	Fresnes A.A.S. 1
1	Charenton CAP. 1
7	Villejuif U.S. 4
5	Joinville R.C. 3
4	Vincennes C.O. 2
3	Avenir Sportif D'orly 1 (au titre de meilleur 2ème sur l'ensemble des poules).
6	Créteil Lusitanos F. US 2 (au titre de meilleur 2ème sur l'ensemble des poules).

**SAISON : 2025 - 2026**  
**N°12 - JOURNAL DES AMENDES**

N° AFFILIATIONS	NOMS DES CLUBS	MOTIFS	RENCONTRES	MONTANTS DES AMENDES
500012	CHARENTON C.A.P.	F.M.I ou GFER94 absent(e)	CHARENTON C.A.P. / ARCUEIL C.O. MUNICIPAL Critérium Départemental U11-3 du 28/03/2026	100,00 €
500494	FRESNES A.A.S.	F.M.I ou GFER94 absent(e)	Plateaux U9 du 28/03/2026 à FRESNES A.A.S. avec VILLENEUVE ABLON U.S.	50,00 €
510665	CHAMPIGNY F.C. 94	F.M.I ou GFER94 absent(e)	Plateaux U7 du 28/03/2026 à CHAMPIGNY F.C. 94 avec VILLIERS S/MARNE ENT.S.	50,00 €
510665	CHAMPIGNY F.C. 94	F.M.I ou GFER94 absent(e)	Plateaux U9 du 28/03/2026 à CHAMPIGNY F.C. 94 avec VILLIERS S/MARNE ENT.S.	50,00 €
512963	THIAIS F.C.	F.M.I ou GFER94 absent(e)	THIAIS F.C. / HAY LES ROSES C.A. Critérium Départemental U11-4 du 28/03/2026	100,00 €
512963	THIAIS F.C.	Annulation amende(s)	THIAIS F.C. / VILLEJUIF U.S. Critérium Départemental U13-6 du 21/03/2026	-100,00 €
516843	CHEVILLY LA RUE ELAN	F.M.I ou GFER94 absent(e)	VILLECRESNES U. S. / CHEVILLY LA RUE ELAN Critérium Avenir 1 du 28/03/2026	50,00 €
520524	KREMLIN BICETRE C.S.A.	F.M.I ou GFER94 absent(e)	Plateaux U9 du 21/03/2026 à KREMLIN BICETRE C.S.A. avec CHARENTON C.A.P.	50,00 €
526258	LUSITANOS ST MAUR U.S.	F.M.I ou GFER94 absent(e)	Plateaux U7 du 28/03/2026 à CHARENTON C.A.P. avec LUSITANOS ST MAUR U.S.	50,00 €
526258	LUSITANOS ST MAUR U.S.	F.M.I ou GFER94 absent(e)	Plateaux U9 du 28/03/2026 à CHARENTON C.A.P. avec LUSITANOS ST MAUR U.S.	50,00 €
551086	AVENIR SPORTIF D'ORLY	F.M.I ou GFER94 absent(e)	ST MANDE F.C. / AVENIR SPORTIF D'ORLY Critérium Départemental U11-3 du 28/03/2026	200,00 €

**Journal des amendes JA N° 12 (PV Foot Animation du 13/04/2026)**

**650,00€**

# COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS



Réunion du lundi 13/04/2026

Président : M. FOPPIANI

Présents : Mme POLICON - MM. GUERCHOUN - BOUSSARD - JALTA

## RAPPEL

### Concernant les RESERVES d'AVANT MATCH (article 142 du RSG de la FFF)

Les réserves d'avant match doivent figurer sur la feuille de match et être confirmées dans les 48 heures ouvrables suivant la rencontre par lettre recommandée ou télécopie ou courriel de la messagerie officielle du club et à l'organisme responsable de la compétition.

### Concernant les RECLAMATIONS (article 187 du RSG de la FFF)

La mise en cause de la qualification et/ou de la participation exclusivement des joueurs peut, même s'il n'a pas été formulées de réserves préalables sur la feuille de match, intervenir par la voie d'une réclamation formulée UNIQUEMENT par les clubs participant à la rencontre.

Cette réclamation doit être NOMINALE et motivée.

Le club fautif a MATCH PERDU par pénalité mais le club réclamant ne bénéficie pas des points correspondants au GAIN du match. Il conserve le bénéfice des points acquis sur le terrain et des buts marqués.

### Concernant les EVOICATIONS (article 187 du RSG de la FFF)

L'évocation est toujours possible et prévaut avant l'homologation d'un match en cas :

- De participation d'un joueur non inscrit sur la feuille de match,
- D'inscription sur la feuille de match en tant que joueur d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au club, d'un joueur non licencié,
- D'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements,
- D'un joueur venant de l'étranger n'ayant pas fait l'objet de la procédure de délivrance d'un
- C-I-T.

Dans les cas ci-dessus, la sanction est le match perdu par pénalité et le club adverse bénéficie des points correspondants au gain du match.

*Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.*

## TOURNOIS

**Catégorie :** U10  
**Club :** VAL DE FONTENAY AS  
**Date :** 02/05/2026  
**Adresse :** STADE PIERRE DE COUBERTIN  
94120 FONTENAY SOUS BOIS

La commission prend connaissance de la demande d'homologation du tournoi du **02/05/2026**.

La commission donne son accord sous réserve qu'il n'y ait pas de match officiel ce jour-là **et que la durée des rencontres soit réduite (Durée maximale de 50 minutes pour la catégorie U10)** et que les litiges seront jugés par le District en dernier ressort lequel point doit être rajouté au règlement de ce tournoi...

En effet, les challenges, tournois etc.... organisés par les clubs affiliés ne peuvent être autorisés qu'à la condition de ne pas perturber le déroulement des épreuves officielles. (art 25.5 du R.S.G du District du Val de Marne)

---

**Catégorie :** U12  
**Club :** VAL DE FONTENAY AS  
**Date :** 18/04/2026 et 09/05/2026  
**Adresse :** STADE PIERRE DE COUBERTIN  
94120 FONTENAY SOUS BOIS

La commission prend connaissance de la demande d'homologation du tournoi des **18/04/2026 et 09/05/2026**.

La commission donne son accord sous réserve qu'il n'y ait pas de match officiel ce jour-là **et que la durée des rencontres soit réduite (Durée maximale de 60 minutes pour la catégorie U12)** et que les litiges seront jugés par le District en dernier ressort, lequel point doit être rajouté au règlement de ce tournoi...

En effet, les challenges, tournois etc. organisés par les clubs affiliés ne peuvent être autorisés qu'à la condition de ne pas perturber le déroulement des épreuves officielles (art 25.5 du R.S.G du District du Val de Marne).

## JEUNES

### U14 D2.B - MATCH 55485484 – VALENTON FOOT ACAD. 22 / CACHAN CO ASC 21 du 28/03/2026

La commission prend connaissance de la réserve confirmée le 30 mars 2026 du club CACHAN CO ASC 21 quant à l'homologation du terrain où se déroulait la rencontre.

**La commission met le dossier en attente de renseignements complémentaires.**

### U15 COUPE FEMININES - MATCH 55588238 – CHEVILLY LARUE ELAN 1 / TFFC 1 du 04/04/2026

Réclamation du club de **CHEVILLY LARUE ELAN 1** par courriel en date du 7 Avril 2026 sur la qualification et la participation de la joueuse **PADER Lou (licence 88525664)** du club de **TFFC 1** se présentant avec une licence enregistrée après le 31 janvier 2026.

Suivant l'article 89 du RSG de la F.F.F qui précise qu'un joueur est qualifié **QUATRE jours francs APRES** la date d'enregistrement de sa licence.

La joueuse **PADER Lou** titulaire d'une licence enregistrée le 20/03/2026 et validée le 24/03/2026 était donc valablement qualifiée pour disputer la rencontre.

**En conséquence la commission juge la réserve non fondée et confirme le résultat acquis sur le terrain.**

Par ailleurs, la commission rappelle au club de **CHEVILLY LARUE ELAN 1** que les dispositions de l'article 152 du RSG de la FFF relatives aux restrictions des licences établies après le 31 janvier ne s'appliquent pas aux catégories U6 à U19.

**Reprise du dossier,**

La commission prend connaissance des deux courriels du club de CACHAN CO ASC 21 en date du 17 mars 2026.

Absences excusées de : MM. MUMAN FERON Kais et ABBADI Samih de PERREUX AS FRAN 21.

**Audition de :**

M. GRISORIO Luigi (Président de PERREUX AS FRAN 21)

M. COULIBALY Bandiougou (Educateur de CACHAN CO ASC 21)

M. OMBA LOSOMBA Benjamin (Educateur de PERREUX AS FRAN 21).

Après exposition des faits et du contexte du déroulement de la rencontre de la part des deux clubs, la commission, jugeant en 1<sup>er</sup> ressort, constate que les faits relatés par le club de CACHAN CO ASC 21 n'entrent pas dans le champ d'application d'une évocation.

En ce qui concerne la réclamation et/ou la réserve technique, la commission constate que ce ne sont que des faits de jeu qui sont contestés.

La commission rappelle à l'arbitre central qu'il a obligation de recevoir les réserves techniques, de les noter sur la feuille de match et qu'il doit également indiquer toutes les sanctions disciplinaires « hors carton blanc ».

*En conséquence, la commission inflige, conformément à l'annexe financière du District du VDM, une amende de 100 euros au club de PERREUX AS FRAN 21 pour établissement d'une feuille de match NON CONFORME (arbitre, sanction, réserve technique).*

**La commission confirme le résultat acquis sur le terrain.**

## SENIORS

**SENIORS FUTSAL D1 - MATCH 53498824 – RUNGIS U.S. 1 / FC VERS L'AV. VITRY 1 du 30/01/2026**

Demande d'EVOCATION du club de FC VERS L'AV. VITRY 1 par courriel du 23/03/2026 sur la participation irrégulière du joueur HARDINE Vianney du club de RUNGIS U.S. 1 susceptible d'être suspendu.

La commission pris connaissance de la demande d'évocation confirmée.

Jugeant en 1<sup>er</sup> ressort,

Considérant que le club réclamant n'a pas respecté les dispositions prévues à l'article 187 du RSG de la FFF, la demande d'évocation n'ayant pas été confirmée dans les 30 jours suivant le match.

Considérant que le non-respect des formalités relatives au dépôt de la demande d'évocation entraîne son irrecevabilité,

*Par ces motifs, la commission dit la demande d'évocation IRRECEVABLE et confirme le résultat acquis sur le terrain.*

**SENIORS D4.A - MATCH 54693117 – ST MAUR LUSITANOS 3 / KREMLIN BICETRE CSA 2 du 22/03/2026**

Réclamation par courriel du 25/03/2026 du club de KREMLIN BICÊTRE CSA 2 sur la qualification et la participation des joueurs :

**CAMPE CALLEGARI Tom**

**NOUROU Ibrahim**

**VARELA FAJARDO William**

du club de ST MAUR LUSITANOS 3 quant à leurs licences frappées du cachet mutation HORS PERIODE NORMALE.

La commission pris connaissance de la réclamation,

Jugeant en 1<sup>er</sup> ressort,

Considérant que le club réclamant n'a pas respecté les dispositions prévues à l'article 30.17 du RSG du district du V.D.M., la réclamation n'ayant pas été effectuée dans les 48h ouvrables suivant le match.

Considérant que le non-respect des formalités relatives au dépôt de la réclamation entraîne son irrecevabilité,

*Par ces motifs la commission dit la réclamation IRRECEVABLE et confirme le résultat acquis sur le terrain.*

# ANCIENS

## **ANCIENS COUPE VDM - MATCH 55571222 – ORLY AC 42 / AC CRETEIL 41 du 05/04/2026**

Réserve en date du 05/04/2026 club de **AC CRETEIL 41** sur la participation et la qualification du joueur **GHARSALLAH Sofyan** du club de **ORLY AC 42** susceptible d'avoir participé à la dernière rencontre officielle disputée par l'équipe supérieure de leur club, celle-ci ne jouant pas de match officiel le même jour ou le lendemain.

Jugeant en 1<sup>er</sup> ressort,

Considérant après vérification que le joueur **GHARSALLAH Sofyan** du club de **ORLY AC 42** ayant participé à la rencontre en rubrique ont également participé à la dernière rencontre officielle de l'équipe supérieure de leur club qui ne jouait pas ce jour ou le lendemain et qui s'est déroulée le 29/03/2026, **contre le club de US IVRY FOOTBALL 41 en championnat ANCIENS D1,**

Par ces motifs, dit que le joueur cité plus haut ne pouvait participer à la rencontre en rubrique étant en infraction avec les dispositions de l'article 7.9 du RGS du District du V.D.M.

***Dit la réserve fondée et donne match perdu par pénalité au club de ORLY AC 42 pour en attribuer le GAIN au club de AC CRETEIL 41.***

**Débit : ORLY AC 42 50,00€**

**Crédit : AC CRETEIL 41 43,50€**

**La commission transmet le dossier à la commission d'organisation des compétitions.**

# COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIÉ FUTSAL



Réunion restreinte du Lundi 13 Avril 2026

## INFORMATIONS IMPORTANTES

### Rappel de quelques principes de base pour le club recevant :

- 1- Vestiaire arbitre obligatoire avec douche, table et chaise,
- 2- Traçage du terrain permettant le déroulement de la rencontre,
- 3- Dans la mesure du possible, pas d'obstacle (banc, supporter) pour l'arbitre le long de la touche,
- 4- Protège-tibias

### La commission rappelle à l'ensemble des clubs engagés en Futsal les règles suivantes concernant les changements et indisponibilités de gymnase :

#### Changement de créneau horaire dans la même semaine de compétition :

Aucun justificatif n'est nécessaire, la demande doit parvenir le Lundi 14h de la semaine précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- Report de rencontre :

L'indisponibilité de gymnase requiert OBLIGATOIREMENT l'attestation d'indisponibilité de la part du propriétaire des installations. Le club recevant doit s'assurer de la disponibilité du gymnase au plus tard 72h avant la rencontre.

- Changement avec accord de l'adversaire :

Tout changement est possible en accord avec l'adversaire. Pour cela, il faut utiliser la procédure de demande de changement via Footclubs le Lundi 14 h précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- le site internet du District fait foi la veille du match à 17h00.

La veille du match à 17h00, le site du District fait foi, si pour une raison quelconque le match ne peut avoir lieu, l'arbitre et les deux équipes doivent se présenter à l'heure du coup d'envoi sous peine de match perdu par pénalité aux absents.

## INFORMATION IMPORTANTE

La finale de la coupe du Val de Marne Seniors Futsal se déroulera le **Jeudi 04 Juin 2026 à 20h00** au Gymnase Centre Du Bord de Marne 2 rue de la Prairie 94170 LE PERREUX SUR MARNE.

**Remerciements au club de B2M FUTSAL et à la municipalité pour le prêt du gymnase.**

**Rappel : Aucune rencontre de championnat ne sera disputée après la date du 17/05/2026**

## MATCHES REMIS

- 53498847 : SAINT MAURICE AJ 1 / FC VERS L'AV. VITRY 1 Futsal D1 du 29/03/2026 reporté au 19/04/2026  
54778546 : VENOM FUTSAL 1 / VITRY ASC 2 Futsal D2.B du 08/05/2026 reporté au 24/04/2026  
53498860 : CITOYEN DU MONDE 1 / FC VERS L'AV. VITRY 1 Futsal D1 du 08/05/2026 avancé au 24/04/2026  
53498853 : FC VERS L'AV. VITRY 1 / CHAMPIGNY CF 2 Futsal D1 du 11/04/2026 reporté au 02/05/2026  
53498846 : SAINT MAURICE AJ 1 / FC VERS L'AV. VITRY 1 Futsal D1 du 19/04/2026 reporté à DU

## FUTSAL D1

### DESIGNATION DES ARBITRES

**RAPPEL = A partir des matchs retours, la CDA désignera 2 arbitres à la charge des deux clubs**

#### **53498860 : CITOYEN DU MONDE 1 / FC VERS L'AV. VITRY 1 Futsal D1 du 08/05/2026**

Courriel en date du 13/04/2026 du club de CITOYEN DU MONDE informant de la non-disponibilité du gymnase les jours fériés avec demande d'avancer la rencontre au 24/04/2026.

**La Commission fixe la rencontre au 24/04/2026 à 21h00.**

Prévenir l'équipe adverse.

#### **53498853 : FC VERS L'AV. VITRY 1 / CHAMPIGNY CF 2 Futsal D1 du 11/04/2026**

Courriel en date du 08/04/2026 du club du FC VERS L'AV. VITRY et de la municipalité informant de la non-disponibilité du gymnase le week-end des 11 et 12/04/2026.

**La Commission fixe la rencontre au 18/04/2026.**

Prévenir l'équipe adverse.

**53498847 : SAINT MAURICE AJ 1 / FC VERS L'AV. VITRY 1 Futsal D1 du 29/03/26 remis au 19/04/2026**

Courriel (adresse non officielle, rencontre, numéro de match et division non indiqués...) du Club de SAINT MAURICE AJ informant de la non-attribution de gymnase pour la rencontre citée en objet demandant une solution de secours.

*La Commission vous rappelle la nécessité de fournir impérativement toutes les informations nécessaires rappelées ci-dessus sur la rencontre concernée et d'utiliser pour se faire la messagerie officielle.*

*La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure (DU) en attente pour sa réunion du 20/04/2026 de votre part, de la disponibilité d'un gymnase pour disputer la rencontre citée en objet.*

*En l'absence d'informations, la rencontre sera inversée et fixée à la date du 09/05/2026 après accord de l'équipe adverse.*

## COUPE VAL DE MARNE FUTSAL

### Les rencontres des :

½ de finales se dérouleront sur le gymnase du 1er nommé au cours de la semaine du 20/04 au 26/04/2026

2 arbitres officiels seront désignés sur chaque rencontre à la charge des 2 clubs, paiement le jour du match

#### Tirage au sort des 1/2 Finales :

N°55610489 : **VSG FUTSAL 1** / B2M FUTSAL 1 C VdM Futsal du 13/04/26 **résultat 7-0**

N°55610490 : VITRY ASC 3 / - RUNGIS US 1 C VdM Futsal du 25/04/26

## FMI ou Feuilles de match manquantes

Après 2 appels de feuille de match – Match perdu par pénalité au club recevant (Article 44.2 DU RSG 94)

#### Appel de Feuille de Match

**(Rappel RSG 94) 44.2** – Non-envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe 2 du R.S.G. de la L.P.I.F.F. et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant, sur la base du rapport d'un officiel désigné, le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre. En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.

#### 1<sup>er</sup> Appel de Feuille de Match :

# COMMISSION DU CALENDRIER

(Championnats et Critériums Foot à 11)

Réunion du 16 avril 2026



## RAPPEL :

CATEGORIES ET DIVISIONS CONCERNEES PAR LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI) POUR LA SAISON

**2025 / 2026 : Toutes les compétitions hors Critériums +45 Ans et +55 Ans, sauf si souhait possibilité**

-Si recours à une feuille de match papier, après la rencontre, sachez que le club recevant à l'obligation de garder une copie de la feuille de match (scanner, prendre une photo, photocopier...). Cela évitera que la Commission donne match perdu au club recevant après 2 appels de feuille de match manquante (article 13.2 des RSG du District du 94).

-Toutes les rencontres de la dernière journée de championnat (les deux dernières journées pour le championnat Seniors D1) d'un même groupe doivent être jouées le même jour à l'horaire officiel (hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison) (article 10.3 des RSG du District du 94). **Aucune demande de changement ne sera accordée par la commission**, les clubs devront prendre leurs dispositions (trouver un terrain de repli) pour que ces rencontres puissent être jouées aux dates et heures prévues par les calendriers.

Comment récupérer une feuille de match papier,

Site : [districtduvaldemarne.fff.fr](http://districtduvaldemarne.fff.fr) - Onglet : District -Rubrique : Documents Clubs (en bas)

Ou Cliquez sur le lien : <https://districtvaldemarne.fff.fr/wp-content/uploads/sites/99/2021/09/FM-VIERGE.pdf>

## AVIS IMPORTANT !

Suite à des dysfonctionnements de la FMI, les amendes pour non-utilisation de celles-ci n'ont pas été appliquées pour les journées de championnat depuis le début de saison.

**Elles ont été mises en application depuis les rencontres de JANVIER 2026**

(Ne pas tenir compte de la parution arrêté à la date du 09/11/25)

le tuto explicatif est consultable à la UNE de notre site internet :

<https://districtvaldemarne.fff.fr/simple/fmi-parametrages-et-bonnes-pratiques/>

## FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

### Rappel Article 44-2 des RSG du District du Val de Marne :

« Non envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie, après deux réclamations de la Commission compétente par l'intermédiaire du Journal Numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe financier du District du Val de Marne de Football et **match perdu par pénalité au club recevant**, le club visiteur conservant sur la base du rapport d'un officiel désigné le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre ».

### 1er APPEL DE « FEUILLE DE MATCH MANQUANTE » :

#### U15 D2 :

Samedi 28/03/2026

54808680	53346.2	500752	Cachan Co Asc 1	519839	Villejuif U.S. 3
----------	---------	--------	-----------------	--------	------------------

### 2ème APPEL DE « FEUILLE DE MATCH MANQUANTE » :

#### CDM D1 :

Dimanche 22/03/2026

54536168	52518.2	526258	St Maur Lusitanos 5	540651	Perreux As Fran 5
----------	---------	--------	---------------------	--------	-------------------

#### SENIORS D2 :

Dimanche 15/03/2026

53445545	50163.2	530263	Arcueil Com 1	551254	Limell Brevannes AJ 1
----------	---------	--------	---------------	--------	-----------------------

#### SENIORS D4 du 22/03/26

Seniors D4 / Unique

Poule A

54693114	52679.2	516843	Chevilly Larue Elan 3	518152	Noisau Ste S. 1
----------	---------	--------	-----------------------	--------	-----------------

#### U18 D3 :

Dimanche 22/03/2026

55118162	56589.2	500012	Charenton Cap 22	514388	Nogent S/Marne F.C. 22
----------	---------	--------	------------------	--------	------------------------

#### U14 D2 :

U14 D4 / Phase 2 / Phase 2

Poule C

55442522	57590.1	521870	Sucy F.C. 22	590215	Gentilly Ac 21
----------	---------	--------	--------------	--------	----------------

### Match perdu au club recevant sans réponse aux deux appels de feuilles manquantes

#### U14 D4 :

Samedi 14/03/2026

55485682	58005.1	500012	Charenton Cap 22	500752	Cachan Co Asc 22
----------	---------	--------	------------------	--------	------------------

Samedi 14/03/2026

55442309	57407.1	500012	Charenton Cap 23	500636	Villiers S/M. Es 24
----------	---------	--------	------------------	--------	---------------------

## FEUILLES DE MATCH INFORMATISEES

### Article 44-3 du règlement sportif général –

Non utilisation de la feuille de match informatisée. Le club responsable de l'impossibilité de recourir à la FMI encourt les sanctions suivantes :

- En cas de 1<sup>ère</sup> non-utilisation : avertissement
- En cas de 2<sup>ème</sup> non-utilisation (dans une période inférieure ou égale à 3 mois, à compter de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : amende fixée en annexe 2 du RSG du District du Val de Marne
- En cas de 3<sup>ème</sup> non-utilisation ou plus (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.

➔ Toutes les compétitions hormis les Critériums Anciens + 45 ans et + 55 ans doivent être couvertes par la feuille de match informatisée (FMI). Le club fautif (recevant et/ou visiteur) de la non-utilisation de la FMI s'expose aux sanctions suivantes :

- En cas de 1<sup>ère</sup> non-utilisation : **avertissement**
- En cas de 2<sup>ème</sup> non-utilisation dans les 3 mois : **amende de 100 EUROS**
- En cas de 3<sup>ème</sup> non-utilisation ou plus dans les 3 mois : **match perdu par pénalité (0 but, -1 point)**

**Pour donner suite à nombreux dysfonctionnement, l'état et les sanctions n'ont pas été appliqués jusqu'au week-end du 03 et 4 janvier 2026.**

### Liste des équipes fautives de la non-utilisation de la FMI (au 05/04/2026)

COMPETITIONS / CLUBS	1 <sup>ère</sup> non-utilisation (Avertissement)	2 <sup>ème</sup> non-utilisation (Amende 100€)	3 <sup>ème</sup> non-utilisation (Match perdu par pénalité)
<b>Coupe VDM Anciens</b> Bonneuil S/Marne Csm 41 St Maur Vga 41	<b>01/03/2026</b> <b>01/03/2026</b>		
<b>Anciens D3</b> Olymp. Club Ivry 41	<b>29/03/2026</b>		
<b>Coupe Feminines Seniors</b> Cachan Co Asc 1	<b>07/03/2026</b>		
<b>Seniors D3</b> Hay Les Roses Ca 2	<b>22/03/2026</b>		
<b>Seniors D4</b> Fc Invicta 1 Arcueil Com 2 Valenton Foot Acad. 2	<b>01/02/2026</b> <b>22/03/2026</b> <b>22/03/2026</b>		
<b>Seniors Futsal D1</b> Champigny Cf 2	<b>21/02/2026</b>		
<b>Seniors Futsal D2</b> Creteil Palais Futsal 1	<b>18/02/2026</b>		
<b>U18 D3</b> Charenton Cap 22	<b>08/02/2026</b>	<b>22/03/2026</b>	
<b>U16 D1</b> Choisy Le Roi As 21	<b>15/02/2026</b>		
<b>U16 D3</b> Choisy Le Roi As 22 Us Ivry Football 22 Arcueil Com 21 Ecole Plesseenne De 21	<b>01/02/2026</b> <b>01/02/2026</b> <b>01/02/2026</b> <b>15/03/2026</b>		
<b>U15 D2</b> Cachan Co Asc 1 Perreux As Fran 1	<b>28/03/2026</b> <b>28/03/2026</b>		
<b>COUPE U15F</b> Sucy F.C. 1	<b>31/01/2026</b>	<b>14/03/2026</b>	
<b>U15F</b> Sucy F.C. 1 Villeneuve Afc 1	<b>14/02/2026</b> <b>21/03/2026</b>	<b>28/03/2026</b>	
<b>Coupe Amitie U14</b> St Maur Vga 23	<b>07/03/2026</b>		
<b>U14 D3</b> St Maur Vga 22	<b>07/02/2026</b>		
<b>U14 D4</b> Val De Fontenay As 22 Arcueil Com 21 St Maur Vga 23 Boissy F.C. 22 Villiers S/ M. Es 24 Charenton Cap 22	<b>07/02/2026</b> <b>14/02/2026</b> <b>21/02/2026</b> <b>21/02/2026</b> <b>14/03/2026</b> <b>21/03/2026</b>		
<b>U13F</b> Villiers S/ M. Es 1 St Mande Fc 1 Us Ivry Football 1 Villeneuve Afc 1 Rungis U.S. 1 Ormesson U.S. 2	<b>08/02/2026</b> <b>22/03/2026</b> <b>22/03/2026</b> <b>05/04/2026</b> <b>05/04/2026</b> <b>05/04/2026</b>	<b>05/04/2026</b> <b>05/04/2026</b>	
<b>U11F</b> Us Ivry Football 1	<b>05/04/2026</b>		

# ANNEXES

#VALUE!	Début formation		Fin de la formation		
	Objet	Distanciel en autonomie, lecture de 2 capsules vidéo avant J1	Bloc 1 (1er jour en présentiel)	Bloc 2 (2ème jour en présentiel)	Distanciel en autonomie, lecture de 2 nouvelles capsules vidéo
	CERTIF CFI	Du 29/09/2025 au 05/10/2025	X	X	X
	DEUST CFI U6/U9	Du 22/09/2025 au 29/09/2025	9/30/2025	10/14/2025	Du 15/10/2025 au 22/10/2025
	CFI U10/U13	Du 24/09/2025 au 01/10/2025	10/2/2025	10/16/2025	Du 17/10/2025 au 24/10/2025
	CFI SENIORS	Du 01/10/2025 au 08/10/2025	10/9/2025	11/13/2025	Du 14/11/2025 au 21/11/2025
	CFI GDB		10/23/2025	10/24/2025	
	CERTIF CFI	Du 03/11/2025 au 09/11/2025	X	X	X
	DEUST CFI U10/U13	Du 28/10/2025 au 03/11/2025	11/4/2025	11/18/2025	Du 19/11/2025 au 26/11/2025
	CFI U14/U19	Du 30/10/2025 au 05/11/2025	11/6/2025	11/20/2025	Du 21/11/2025 au 28/11/2025
	CFI U6/U9	Du 18/11/2025 au 24/11/2025	11/25/2025	12/11/2025	Du 12/12/2025 au 19/12/2025
	CERTIF CFI	Du 08/12/2025 au 14/12/2025	X	X	X
	CERTIF CFI	Du 12/01/2026 au 18/01/2026			
	CERTIF CFI	Du 09/02/2026 au 15/02/2026	X	X	X
	CFI U10/U13	Du 29/01/2026 au 04/02/2026	2/5/2026	2/19/2026	Du 20/02/2026 au 27/02/2026
	CFI U14/U19	Du 03/02/2026 au 09/02/2026	2/10/2026	3/10/2026	Du 11/03/2026 au 18/03/2026
	CFI U6/U9 (a Boissy)	Du 17/02/2026 au 23/02/2026	2/24/2026	4/21/2026	Du 22/04/2026 au 29/04/2026
	CFI GDB	X	2/26/2026	2/27/2026	X
	CFI FUTSAL	Du 23/02/2026 au 26/02/2026	2/27/2026	3/6/2026	Du 07/03/2026 au 13/03/2026
	CERTIF CFI	Du 09/03/2026 au 15/03/2026	X	X	X
	DEUST AF ETHIQUE ET INTEGRITE	X	2/24/2026	2/26/2026	X
	CFI SENIORS	Du 10/03/2026 au 16/03/2026	3/17/2026	4/2/2026	Du 03/04/2026 au 10/04/2026
	CFI U10/U13	Du 17/03/2026 au 23/03/2026	3/24/2026	4/9/2026	Du 10/04/2026 au 17/04/2026
	CFI U14/U19	Du 24/03/2026 au 30/03/2026	3/31/2026	4/14/2026	Du 15/04/2026 au 22/04/2026
	CERTIF CFI	Du 13/04/2026 au 19/04/2026	X	X	X
	DEUST AF ARBITRAGE	X	4/21/2026	4/23/2026	X
	DEUST CERTIF MSP	X	4/28/2026	X	X
	AF Pratique féminine	X	5/3/2026	X	X
	CERTIF CFI	Du 11/05/2026 au 17/05/2026	X	X	X
	JC DF JEUNES	X	5/12/2026	X	X
	DEUST CFI U14/U19	Du 13/05/2026 au 20/05/2026	5/21/2026	6/16/2026	Du 17/06/2026 au 23/06/2026
	JC DF SENIORS	X	5/19/2026	X	X
	CERTIF CFI	Du 08/06/2026 au 14/06/2026	X	X	X
	CERTIF CFI	Du 06/07/2026 au 12/07/2026	X	X	X

2024/2025  
2025/2026

17 CFI  
19 CFI

5 CERTIF CFI  
8 CERTIF CFI

0 AF  
3 AF

# HORAIRES OFFICIELS DES MATCHES

## Saison 2025/2026



### CHAMPIONNATS & COUPES

SAMEDI APRES-MIDI	
U14	16h00
U15	14h00
Séniors Féminines	16h00
U18 Féminines	16h00
SAMEDI SOIR	
Séniors	18h30
DIMANCHE MATIN	
CDM/Anciens/+45 ans	09h30
+55 ans	10h00
DIMANCHE APRES-MIDI	
Séniors	15h00
U16 & U18	13h00
U20	13h00

### FOOTBALL D'ANIMATION

U12/U13	14h00 & 15h00
U10/U11	10h00 & 11h00
U8/U9	09h30
U6/U7	11h00



## CATEGORIES D'AGES

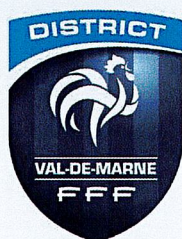
HOMMES			FEMMES		
CATEGORIE	PRATIQUES	NAISSANCE	CATEGORIE	PRATIQUE	
<b>ANCIENS +55 ans</b>	Licence Vétérans	Dès 55 ans			
<b>ANCIENS +45 ans</b>	Licence Vétérans	Dès 45 ans			
<b>ANCIENS</b>	Licence Vétérans	<b>1991</b>			
<b>SENIORS</b>	Licence Seniors	<b>2005</b>	<b>SENIORS F</b>	Licence U19F	Championnat Foot à 11
<b>U20</b>	Licence U20 Licence U19	<b>2006</b> <b>2007</b>			
<b>U18</b>	Licence U18 Licence U17	<b>2008</b> <b>2009</b>	<b>U18F</b>	Licence U18F Licence U17F Licence U16F	Championnat Départemental et Régional Foot à 8 ou à 11
<b>U16</b>	Licence U16 Licence U15	<b>2010</b> <b>2011</b>			
<b>U14</b>	Licence U14 Licence U13	<b>2012</b> <b>2013</b>	<b>U15F</b>	Licence U15F Licence U14F	Championnat Départemental à 8 ou Régional à 11 ou mixité
<b>U13</b>	Licence U13 Licence U12	<b>2013</b> <b>2014</b>			
<b>U11</b>	Licence U11 Licence U10	<b>2015</b> <b>2016</b>	<b>U13F</b>	Licence U13F Licence U12F	Critérium départemental ou Mixité
<b>U9</b>	Licence U9 Licence U8	<b>2017</b> <b>2018</b>			
<b>DEBUTANTS</b>	Licence U9 Licence U8	<b>2017</b> <b>2018</b>	<b>U11F</b>	Licence U11F Licence U10F	Critérium départemental ou Mixité
<b>U7</b>	Licence U7 Licence U6	<b>2019</b> <b>2020</b>			
<b>DEBUTANTS</b>	Licence U7 Licence U6	<b>2019</b> <b>2020</b>	<b>U9F</b> <b>DEBUTANTES</b>	Licence U9F Licence U8F	Critérium départemental ou Mixité
<b>DEBUTANTS</b>	Licence U6	<b>2021</b>			
<b>DEBUTANTS</b>	Licence U6	<b>2021</b>	<b>U7F</b> <b>DEBUTANTES</b>	Licence U7F Licence U6F Licence U6F	Mixité
<b>DEBUTANTS</b>	Licence U6	<b>2021</b>			

# RENT CAR

 PROCHE,  CHER

## OFFRE SPÉCIALE

Pour les licenciés du District du  
Val-de-Marne de Football



**10 %** de réduction\*

sur le montant de votre location  
avec le code : **RAC-DISTRICT10**

À très bientôt dans nos agences !



Offre valable jusqu'au 31/12/24 pour la location d'une voiture ou d'un véhicule utilitaire dans les agences Rent A Car du Val-de-Marne participantes (Champigny-sur-Marne, Charenton-le-Pont, Saint-Maur-des-Fossés, Créteil/Bonneuil, Vitry-sur-Seine et Choisy-le-Roi). Valable sur les tarifs publics en vigueur, hors promotions en cours, hors service Aller Simple, selon les conditions générales de location disponibles en agences, sous réserve de disponibilité. Sur présentation d'une licence d'un club du District du Val-de-Marne de Football (licence en cours) pour le retrait du véhicule.

LOCATION DE VÉHICULES

**rentacar.fr**  
0 891 700 200 Service 0,20 €/min  
\* prix appel

## Tarifs DISTRICT FOOTBALL VAL-DE-MARNE TTC 2024 Véhicules de tourisme



Catégories	Exemple de modèle	1 à 3 jours			4 à 8 jours		9 à 15 jours		16 à 29 jours		30 jours et +		KM supp
		Prix par jour HT		100 km/jour		100 km/jour		100 km/jour		Forfait Mensuel		Prix total mensuel 3000 km	
		100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour				
A	108, Twingo ou similaire	45,53	34,15	28,22	24,13	22,37	671,10	0,23					
B	CITADINE 5P	49,76	37,32	30,85	26,38	25,15	754,50	0,24					
BP	CITADINE 5P BOITE AUTO	54,00	40,50	33,48	28,62	27,31	819,30	0,24					
C	AFFAIRE	64,58	48,44	40,04	34,24	30,74	922,20	0,25					
CP	AFFAIRE BOITE AUTO	68,82	51,61	42,67	36,48	32,15	984,50	0,25					
D	CONFORT	73,06	54,79	45,30	38,72	37,74	1 132,20	0,28					
DP	CONFORT BOITE AUTO	80,47	60,35	49,90	42,65	39,38	1 181,40	0,28					
DMP	MULTISPACE	88,51	66,38	54,88	46,92	40,66	1 219,80	0,29					
E	BERLINE	100,16	75,12	62,10	53,09	44,72	1 341,60	0,00					
EP	BERLINE BOITE AUTO	109,06	81,79	67,62	57,80	46,13	1 383,90	0,31					
F	MINIBUS 9 places	146,92	110,18	91,08	77,87	63,53	1 905,90	0,34					
FP	MONOSPACE 7places	140,82	105,61	87,31	74,64	55,91	1 677,30	0,34					

\* Tarifs non applicables du 1er Juin au 31 août

TARIF EN € TTC TVA : 20 %

Validité : Du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024

### ASSURANCES

Garantie dommages (CDW) :

Inclus

Garantie vol (TP)

Inclus

Assistance 24H/24

Tampon et signature